Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-03883/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-12260-0
ISSN: 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1988-1989.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
Gaston Blackburn

Québec, décembre 1989

Monsieur Gaston Blackburn
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1988-1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

Gisèle Desrochers

Québec, décembre 1989

Table des matières

Avant-propos 9

Personnel de direction du Ministère 11

Effectifs 12

Budget 1988-1989 13

Répartition des revenus de l'exercice financier 1988-1989 14

Direction du Ministère 15

Direction du secrétariat 15

Secrétariat du Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune 16

Service de l'analyse et de la recherche socio-économique 17

Coordination du développement des initiatives privées 18

Direction des affaires juridiques 19

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification 20

Direction des communications 21

Organigramme du Ministère 28

Direction générale de la ressource faunique 23

Service des relations avec les autochtones 23

Direction de la réglementation, de la tarification et des permis 23

Direction de l'éducation 24

Direction des territoires fauniques 26

- Service des réserves et refuges fauniques 27
- Service des zones d'exploitation contrôlée 27
- Service des pourvoiries 30

Direction de la gestion des espèces et des habitats 31

- Systèmes de gestion faunique 32
- Service de la faune aquatique 32
- Service de la faune terrestre 34
- Service des habitats 35

Direction générale de l'administration 37

Direction des ressources humaines 37

- Service du développement, dotation et organisation 37
- Service des relations de travail, santé et soutien administratif 38

Direction des ressources financières 38

Direction des ressources matérielles et des immobilisations 39

- Service de l'approvisionnement et des équipements 39
- Service de la gestion des locaux et des télécommunications 40
- Service des immobilisations 40

Direction de l'informatique 40

Direction générale des opérations régionales 43

Direction générale du loisir, des sports et des parcs 45

Service de la gestion des subventions 45

Direction des sports 46

- Service des études et politiques 46
- Service de la gestion des programmes et projets 46

Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse 47

- Service des études et politiques 47
- Service de la gestion des programmes et projets 48

Direction du plein air et des parcs 49

- Service des études et politiques 49
- Service de la gestion des programmes et projets 50

Direction des programmes municipaux 51

- Service des études et politiques 51
- Service de la gestion des programmes et projets 51

Conclusion 53

Annexe I

Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 55

Annexe II

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 56

Avant-propos

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assume deux missions fondamentales qui sont respectivement: le développement des secteurs du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse; la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. À la fois distinctes et complémentaires, elles englobent l'ensemble des actions du Ministère et de ses partenaires.

Ainsi, pour réaliser sa mission de développement des secteurs du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse, le Ministère voit à la planification, au développement, à la coordination et au soutien des actions et interventions de l'ensemble des organismes oeuvrant dans ces différents secteurs. En ce qui a trait à la réalisation de sa mission faune, le Ministère effectue les actions de connaissance, d'inventaire, de réglementation, de surveillance et de développement centrées sur la ressource faunique et ses habitats, dans un souci premier de conservation des espèces au bénéfice des générations actuelles et futures.

L'année 1988-1989 aura été marquée entre autres par l'implantation des plans d'organisation administrative inférieure (POAI), par la tenue du tout premier Sommet québécois sur la faune, par le dévoilement de la politique du bénévolat ainsi que par la mise en œuvre de la politique du sport.

Par ailleurs, les consensus issus des Sommets québécois sur la faune et du loisir ont principalement orienté les actions du Ministère dans ces deux domaines.

Ce rapport annuel 1988-1989 présente un aperçu des réalisations du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Gestion de l'organisation

L'implantation du plan d'organisation administrative supérieure (POAS) a débuté l'an dernier. Cette étape franchie, le Ministère a revu l'ensemble des plans d'organisation administrative inférieure.

De plus, les postes de cadres intermédiaires ont fait l'objet d'une révision complète. C'est ainsi que quelque 170 emplois de gérance du Ministère, par exemple les directeurs de parc, les surintendants de réserve ou les chefs de pisciculture, ont été classés dans la catégorie des cadres intermédiaires.

Conscient de vivre dans un milieu de plus en plus contraignant compte tenu des attentes grandissantes de la clientèle et des ressources limitées dont il dispose, le personnel d'encadrement de la Direction générale du loisir, des sports et des parcs s'est doté d'un cadre de référence nommé « processus d'amélioration constante ». Ce cadre de référence permet d'identifier et d'opérationaliser les améliorations exigées dans une perspective de production et de services axés sur la qualité.

Enfin, l'amélioration de la gestion a également porté sur la révision des différents processus administratifs des programmes d'assistance financière. Ainsi, les mécanismes ont été simplifiés, les suivis des projets subventionnés ont été perfectionnés et les échéanciers ont été respectés.

Faune et habitats

En juin 1988, l'Assemblée nationale a adopté la loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques (Projet de loi 15).

Les nouvelles dispositions législatives amélioreront substantiellement la protection des habitats fauniques tout en conservant un certain équilibre entre les intérêts des utilisateurs des différentes ressources, autant fauniques, agricoles que forestières.

L'adoption du projet de loi 15 permettra notamment de protéger d'importantes aires de concentration des oiseaux aquatiques, des héronnières, des colonies d'oiseaux, des ravages du cerf de Virginie, des aires de fréquentation et de mise bas du caribou, des aires de confinement de l'orignal de même que des vasières et des habitats du poisson et du rat musqué.

L'année 1988-1989 a également été l'occasion, pour le Ministère, de vivre un moment historique. Pour la toute première fois au Québec se tenait le Sommet québécois sur la faune. Pendant près de trois jours, le Ministère et ses différents partenaires se sont livrés à un important travail de réflexion sur différents thèmes reliés à l'utilisation de la faune. Le Sommet a permis de dégager plus de 150 consensus qui baliseront, au cours des prochaines années, autant les actions du Ministère que celles de ses partenaires en matière faunique.

Par ailleurs, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec, le Ministère a mené des travaux en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les espèces menacées ou vulnérables et modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (Projet de loi 108). Ainsi, les ministères concernés auront le pouvoir de désigner et de protéger des espèces de la faune et de la flore menacées ou vulnérables. Il en va de même pour les habitats.

Dans la foulée des actions entreprises en vue de sauvegarder les habitats ainsi que les espèces menacées et vulnérables, le Ministère a conclu une convention de coopération avec les ministères provincial et fédéral de l'environnement concernant la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

Loisir, sport, parcs et programmes à la jeunesse

En ce qui concerne le développement du loisir, le Ministère a mis l'accent sur la concrétisation des consensus issus du Sommet québécois du loisir.

Un des événements marquants de l'année dans ce secteur fut sans contredit l'élaboration de la politique du bénévolat en loisir. Il importe de préciser que c'est la première fois q'une telle politique s'élabore conjointement avec tous les partenaires du monde associatif, scolaire et municipal. Les partenaires se sont également engagés à concrétiser le plan d'action intégré à la Politique. Rappelons qu'au Québec, une personne sur cinq fait du bénévolat, dont le tiers dans le domaine du loisir.

De plus, le Comité de suivi du Sommet québécois du loisir a recommandé l'implantation d'un mécanisme d'échange visant à stimuler la concertation scolaire-municipale en matière de loisir. Les partenaires ont aussi convenu de créer un comité d'échange permanent, sur lequel le gouvernement du Québec est également représenté. Ce comité devra notamment identifier les domaines et les moyens susceptibles de favoriser la conclusion volontaire d'ententes scolaires-municipales.

Une autre action de concertation avec les partenaires, cette fois-ci du loisir et de la faune, fut la rédaction d'un projet de politique du plein air. Cet énoncé, qui est un document d'orientation, constitue une étape importante, notamment aux chapitres de l'amélioration de l'accessibilité du plein air au Québec, de l'harmonisation des actions et de la concertation du partenariat. Les Comités de suivi des Sommets québécois du loisir et sur la faune ont accepté d'emblée ce projet de politique.

En ce qui a trait à l'application de la politique du sport, les efforts ont d'abord porté sur la simplification des structures. Ainsi, les trois organismes du monde scolaire se sont regroupés pour former la Fédération du sport étudiant, alors que les deux organismes de sport amateur se sont fusionnés pour créer la Société Sports-Québec.

La politique du sport recommandait également la révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes de sport. Une nouvelle approche a ainsi été développée. Elle vise à distribuer l'enveloppe budgétaire octroyée au fonctionnement de façon plus équitable entre les fédérations sportives.

Sur le plan international, le Ministère a participé à la réunion ministérielle de la XIX^{e} session de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFÉJES) qui s'est tenue au Tchad. De plus, le Ministère a joué un rôle majeur dans la préparation des Jeux de la francophonie, qui se tiendront au Maroc en juin 1989, autant au sein de son Secrétariat qu'auprès du Comité international de la francophonie.

Personnel de direction du Ministère

(en poste au 31 mars 1989)

Ministre
Yvon Picotte

Directeur de cabinet
Pierre Lacoursière

Sous-ministre
Gisèle Desrochers

Direction du secrétariat
Francine Émond

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification
Byrne Amyot

Direction des affaires juridiques
Michel Lalande

Direction de la comptabilité
Hervé Bolduc

Direction des communications
Jean-Philippe Gagnon

Coordination du développement des initiatives privées
Pierre-A. Bélanger

Direction générale du loisir, des sports et des parcs
Gaston Plourde, sous-ministre adjoint

Service de la gestion des subventions
Jacques Lévesque

Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse
Émilien Landry

Direction des sports
Jean-Guy Tessier

Direction du plein air et des parcs
Guy Bussière

Direction des programmes municipaux
Guy Desrosiers

Direction générale de la ressource faunique
George Arsenault, sous-ministre adjoint

Service des relations avec les autochtones
Christian Potvin

Direction de la réglementation, de la tarification et des permis
Richard Chatelain

Direction de l'éducation
Paul-E. Ohl

Direction des territoires fauniques
Paul-H. Ouellet

Direction de la gestion des espèces et des habitats
Daniel St-Onge

Direction générale de l'administration
Marcel Miville-Déchêne, directeur général

Direction des ressources humaines
Jacques Rivard

Direction des ressources financières
Roger Tardif

Direction de l'informatique
Jacques Blondeau

Direction des ressources matérielles et des immobilisations
Marc Gauvin

Direction générale des opérations régionales
André Lachance, sous-ministre adjoint
Éric-Yves Harvey, directeur général adjoint

Directions régionales

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Michel Brouillard

Saguenay—Lac Saint-Jean
Luc Berthiaume

Québec
Bernard Lavergne

Mauricie
Robert De Nobile

Estrie
Pierre-Hugues Boisvenu

Montréal
André Laforte

Outaouais
Pierre Levac

Abitibi-Témiscamingue
Jean-Guy Dugré

Côte-Nord
Rénald Girard

Nouveau-Québec
Claude Despatie

Effectifs

Au 31 mars 1989, le Ministère comptait 1971 postes autorisés, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les niveaux d'emploi suivants:

Hors-cadres	4
Cadres supérieurs	62
Cadres intermédiaires	173
Professionnels	392
Agents de maîtrise	31
Techniciens et assimilés	230
Employés de bureau et assimilés	414
Agents de la paix	458
Ouvriers	207

Budget 1988-1989

	Budget Modifié $	Dépenses $
Programme 01		
Développement du loisir, des sports et du plein air		
Elément 01		
Promotion du loisir socioculturel et du plein air	10 588,6	10 148,6
Élément 02		
Promotion du sport	13 892,2	13 883,7
Élément 03		
Soutien aux organismes multi-disciplinaires et développement des équipements	24 795,2	21 423,4
Élément 04		
Promotion du loisir auprès des clientèles spécifiques	10 598,3	10 371,4
Élément 05		
Coordination du programme et support logistique	4 583,7	4 222,4
Total du programme	**64 458,0**	**60 049,5**
Programme 02		
Coordination en matière de ressources fauniques	13 187,7	12 754,6
Total du programme	**13 187,7**	**12 754,6**
Programme 03		
Opérations régionales		
Élément 01		
Aménagement et exploitation de la faune	12 753,7	12 654,3
Élément 02		
Loisir, parcs et réserves	30 424,5	29 732,4
Élément 03		
Conservation de la faune	29 599,9	29 386,5
Élément 04		
Coordination des opérations et support logistique	13 608,3	13 480,0
Total du programme	**86 386,4**	**85 253,2**

	Budget Modifié $	Dépenses $
Programme 04		
Gestion interne et soutien		
Élément 01		
Direction	15 919,7	15 471,3
Élément 02		
Soutien administratif	29 894,6	27 919,7
Élément 03		
Implantation et amélioration d'équipements	7 100,0	6 465,3
Total du programme	**52 914,3**	**49 856,3**
Programme 05		
Régie de la sécurité dans les sports du Québec	2 723,3	2 641,9
Total du programme	**2 723,3**	**2 641,9**
Total du Ministère	**219 669,7**	**210 555,5**

Répartition des revenus de l'exercice financier 1988-1989

Catégories	Montant $
Permis de pêche, de chasse et de piégeage	17 189,0
Location de chalets, d'espaces de camping et d'embarcations	2 293,0
Droits de pêche et de chasse journaliers	2 011,0
Recouvrements des dépenses	1 016,0
Aquarium, Jardin zoologique et Jardins de Métis	879,0
Frais d'inscription aux tirages au sort	798,0
Permis de pourvoirie et location de territoires	713,0
Redevances des concessionnaires	514,0
Certificat du chasseur	427,0
Permis et redevances liés aux commerces de fourrures	395,0
Intérêts sur comptes à recevoir et infractions à la Loi sur la conservation de la faune	178,0
Dispositions de surplus et de véhicules usagés	157,0
Permis et redevances liés aux sports et spectacles de combat	112,0
Divers revenus	237,0
Total	**26 919,0**

Direction du Ministère

La Direction du Ministère a pour responsabilité de planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle est appelée à se prononcer sur les choix de politiques et de programmes, ainsi que sur les objectifs qui les sous-tendent dans le but précis d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille aussi au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des calendriers de travail. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion, suscite des échanges d'informations et de données, prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

Direction du secrétariat

Mandat

- Fournir aux autorités du Ministère des services conseil et de soutien en matière de secrétariat, de concertation et de suivi de certains dossiers internes de nature horizontale, intergouvernementaux et interministériels.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Fournir le soutien administratif au Bureau des sous-ministres et à la sous-ministre pour la tenue de réunions et le traitement des dossiers interdirections et interministériels.
- Assurer la tenue du Sommet québécois sur la faune et l'implantation du Secrétariat du Comité de suivi.
- Traiter en première instance la correspondance et les dossiers adressés à la Direction du Ministère; en assurer le cheminement et le suivi appropriés.
- Coordonner la préparation des dossiers impliquant le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR).
- Coordonner, en concertation avec les unités administratives responsables, le traitement et le suivi des dossiers à caractère intergouvernemental, notamment:

— les missions s'inscrivant aux programmes des deux Commissions permanentes dans lesquelles le Québec est impliqué;

— les conférences liées aux missions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

— les dossiers de coopération internationale.

- Administrer les demandes adressées au Ministère, coordonner et superviser les activités des unités administratives en vue d'assurer l'application et le respect des articles de la loi visant à faciliter l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels. Veiller à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Réalisations

Au plan ministériel

— Tenue du Sommet québécois sur la faune et mise sur pied du Secrétariat du Comité de suivi.

— Organisation de la réunion annuelle des cadres traitant de l'implantation d'un projet de « cadre ministériel de gestion » et d'un projet d'orientations triennales 1989-1992.

— Rôle conseil et support aux répondants ministériels dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Au plan interministériel

— Coordination de la préparation des dossiers en vue de soutenir la position ministérielle lors des réunions régulières et spéciales du Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR).

— Coordination de la préparation et de la transmission, au ministère de l'Énergie et des Ressources, de modifications à plus de trente cartes d'affectation des terres publiques.

— Coordination de la préparation et de la transmission d'avis aux municipalités régionales de comté via le ministère des Affaires municipales. Ces avis visaient à faire connaître les observations du Ministère aux demandes de modifications proposées par les municipalités régionales de comté à leurs schémas d'aménagement par l'adoption de divers projets de règlements. Le Ministère a ainsi commenté près de 800 demandes de modifications.

— Préparation et suivi du dossier relatif aux négociations fédérales-provinciales concernant

l'entente régissant la participation du Québec aux Jeux de la francophonie.

— Participation du Ministère au groupe de travail sur la mise en valeur du Saint-Laurent par la production de deux rapports traitant respectivement des volets suivants:

- Conservation du patrimoine naturel;
- Tourisme et récréation.

Au plan intergouvernemental

— Coordination de la réalisation d'une dizaine de missions et d'actions de coopération retenues dans le cadre des Commissions permanentes impliquant d'une part, le Québec et la France, et d'autre part, le Québec et la Communauté française de Belgique.

— Coordination de la participation du Ministère aux événements suivants:

- Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la faune.
- Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la faune.
- Réunion provinciale et territoriale des sous-ministres responsables du sport et des loisirs.
- Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres du sport et des loisirs.
- Conseil fédéral-provincial sur les parcs.
- Conférence fédérale-provinciale des ministres des parcs.
- Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFÉJES).

— Coordination de la participation du Ministère au Comité international des Jeux de la francophonie.

Prospective

La Direction du secrétariat accroîtra le support au Bureau des sous-ministres afin de mieux répondre à ses besoins et ce, principalement en regard du processus d'implantation et de suivi des orientations triennales, des dossiers stratégiques et de l'organisation des réunions des cadres de direction.

Par ailleurs, pour donner suite à la politique de communication interne, un effort particulier sera fourni afin d'accroître et d'améliorer la diffusion des décisions et des dossiers concernant le personnel du Ministère dans l'accomplissement de ses tâches. Enfin, les principaux processus relatifs au cheminement et au traitement des documents officiels seront revus et améliorés.

Secrétariat du Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune

Lors du Sommet québécois sur la faune, il a été convenu de créer un Comité de suivi, lequel regroupe les organismes participants au Sommet, afin d'assurer la mise en œuvre des consensus. De même, il a été convenu de mettre en place un Secrétariat, dont les tâches sont assumées par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qui a pour mandat de fournir le support logistique et administratif nécessaire au Comité de suivi.

Réalisations

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Secrétariat du Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune a oeuvré à la tenue de cinq réunions du Comité et à une quarantaine de rencontres des sous-comités. Pour sa part, le Comité de suivi a examiné près d'une trentaine de dossiers émanant de sous-comités ou de groupes de travail ministériels. C'est le cas notamment du règlement-cadre sur les zones d'exploitation contrôlée, des deux modalités expérimentales pour la chasse à l'orignal, de l'application à des fins expérimentales d'un guide-code d'éthique à l'usage des municipalités, des propriétaires fonciers, des chasseurs et trappeurs ainsi que des citoyens concernés par la chasse et le piégeage en milieu périurbain et enfin, du Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR). Le Comité de suivi a en outre accepté les propositions de remplacement du statut de la réserve faunique de Matane et recommandé la création sur ce territoire d'une réserve écologique.

Par ailleurs, le Comité de suivi a amorcé l'étude de certains dossiers, tels la délégation de gestion dans les réserves fauniques, la révision du statut des réserves fauniques d'Aiguebelle, Baldwin, de Cap-Chat, de Duchénier et de Dunière, le développement de la villégiature sur les terres publiques, l'éducation des jeunes à la faune et le plan tactique sur le touladi.

Prospective

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Comité de suivi se penchera sur l'examen de plus de 35 rapports et complètera sa réflexion sur les dossiers mentionnés précédemment. Le Comité de suivi sera également appelé à discuter d'un projet de protocole d'entente relatif aux terres et boisés privés visant à accroître l'accessibilité à la faune. Aussi, il devra examiner le plan de développement de consolidation de la pourvoirie ainsi que les plans tactiques et de gestion pour certaines espèces, tel le lynx, la martre, l'orignal, le cerf de Virginie, les animaux à fourrure, le caribou et la ouananiche. Un plan de mise en valeur du saumon ainsi que la réévaluation du statut des réserves

fauniques situées sur des rivières à saumon feront également l'objet de recommandations.

En outre, le Comité de suivi examinera différents guides relatifs à la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ainsi que la nouvelle réglementation y ayant trait et devant entrer en vigueur à l'automne 1990. Enfin, il sera appelé à définir les mécanismes de participation des organismes à l'élaboration et la mise en œuvre des orientations concernant la ressource faunique, concrétisant ainsi la déclaration liminaire sur les rôles et responsabilités des partenaires, adoptée lors du Sommet québécois sur la faune.

Service de l'analyse et de la recherche socio-économique

Le Service de l'analyse et de la recherche socio-économique a fait partie de la Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique du Ministère jusqu'au 1er février 1989. À cette date, il a été rattaché à la Coordination du développement des initiatives privées.

Mandat

- Procurer au Ministère des services de recherches, d'analyses, d'études, d'enquêtes et de sondages permettant d'accroître les connaissances sur l'évolution des besoins de la population, ses attitudes et comportements, ainsi que sur les phénomènes socio-économiques pertinents à la détermination des politiques et programmes, et des orientations à privilégier à moyen et long terme.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Améliorer les connaissances sur les perceptions, les attitudes et les comportements de la population à l'égard des activités de chasse et de pêche, des activités sans prélèvement ainsi qu'à l'égard de certaines activités de réglementation, d'information et de publicité.
- Accroître les connaissances sur les caractéristiques des usagers des différents services et sur leur degré de satisfaction.
- Réaliser des études afin d'améliorer les connaissances de l'offre et de la demande des biens et services du Ministère, des perspectives de développement et des stratégies de mise en marché.
- Réaliser des analyses de retombées économiques des activités de chasse et pêche et de certaines autres activités de loisir.

Réalisations

— Étude sur les connaissances, les perceptions et les attitudes de la population et des pêcheurs et chasseurs à l'égard de la pêche, de la chasse et du braconnage.

— Analyse coûts/bénéfices reliée à l'application de la méthode de chaulage dans les lacs acides au Québec, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

— Étude sur la demande de pêche récréative du saumon dans l'Est du Québec, en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski.

— Enquête auprès des pêcheurs à la ligne de saumons de l'Atlantique, en collaboration avec le ministère des Pêches et Océans Canada.

— Collaboration avec le Service canadien de la faune à la réalisation des rapports de l'enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens; participation régulière au groupe de travail fédéral-provincial chargé de coordonner l'ensemble des activités reliées à l'exploitation et l'analyse des données provenant de cette enquête.

— Étude concernant les opinions des trappeurs québécois à l'égard de la politique du piégeage et concernant la récolte de certaines espèces d'animaux à fourrure.

— Étude sur les conseils d'administration d'organismes d'hébergement de loisir sociotouristique. Cette étude a permis d'obtenir l'information relative à la composition des conseils d'administration, leurs modes d'organisation, leurs modes de financement et la motivation des gens qui siègent bénévolement sur ces conseils.

— Étude sur la commercialisation et le développement de la motoneige au Québec. Cette étude a permis de disposer d'une évaluation de l'offre et de la demande de ce produit et une identification des éléments à considérer dans l'élaboration d'une stratégie optimale de développement et de commercialisation.

— Étude sur la satisfaction de la clientèle utilisant le système des réservations pour un séjour dans les parcs et réserves fauniques du Québec.

— Étude sur les perspectives de développement des activités socioculturelles expressives au Québec.

— Étude permettant d'identifier les éléments de base d'une stratégie de mise en marché des camps de vacances au Québec.

— Enquête préliminaire sur les comportements environnementaux des pratiquants de plein-air.

— Rédaction et diffusion d'un « guide de l'usager » permettant l'application d'un modèle d'évaluation des retombées économiques régionales ayant trait à certains équipements.

— Mise à jour des données de base de la banque du Système d'inventaire des ressources touristiques et des équipements de loisir (SIRTEL) pour l'ensemble des régions du Québec. Ces données concernent 8 000 établissements ou emplacements regroupant quelque 35 000 équipements de loisir.

— Traitement des demandes d'extraction des données de la banque SIRTEL. Les extractions de données se font par exemple par région, circonscription électorale, municipalité régionale de comté, municipalité et catégorie d'équipements. Les principaux usagers de cette banque sont les différents ministères et organismes, les municipalités régionales de comté, les organismes de loisir et les firmes privées.

— Rédaction et diffusion d'un « guide de l'usager » présentant les composantes et les critères d'extraction des données du système SIRTEL.

— Activités de mises à jour et de développement de la banque de données sur les « éléments communs » au Ministère. Ce système regroupe les informations de base contenues dans les différents systèmes mécanisés du Ministère et concerne les organismes, les établissements, les emplacements et les individus.

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le Service de l'analyse et de la recherche socio-économique procèdera à une révision de sa programmation en fonction des orientations ministérielles définies et en fonction des dossiers stratégiques identifiés. Dans cette perspective, il aura à réaliser des études à caractère prospectif de façon à documenter différentes stratégies d'intervention relatives à l'évolution des politiques et programmes du Ministère.

Dans le but de constituer des banques de données statistiques qui comprennent des séries chronologiques et qui permettent le dégagement de tendances, le Service procédera à un inventaire systématique des banques de données existantes, à une analyse des méthodologies utilisées pour la collecte des données et à des recommandations quant à l'organisation de l'ensemble de ces activités de cueillette d'informations.

Le Service collaborera étroitement à la coordination des activités de recherche entre les différents paliers de gouvernements, les autres ministères, et les partenaires du milieu municipal, scolaire et associatif.

Enfin, la priorité sera accordée à la fonction analyse des données et à l'organisation des activités de diffusion des résultats des enquêtes et recherches.

Coordination du développement des initiatives privées

Mandat

- Coordonner et assurer le suivi, en collaboration avec les unités administratives, de la mise en œuvre des actions découlant des recommandations du groupe de travail sur le développement des initiatives privées.
- Assurer la mise en œuvre de la politique sur le ski alpin et procéder à son évaluation.
- Coordonner les appels d'offres publics impliquant des investissements par le secteur privé dans les territoires gérés par le Ministère.
- Représenter le Ministère au Comité de gestion de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement touristique.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Améliorer les relations entre le Ministère et ses partenaires privés dans les parcs et les réserves, en particulier en clarifiant les droits et devoirs des parties.

Réalisations

— Coordination des appels d'offres avec investissements pour la construction d'un golf dans le parc des Îles-de-Boucherville et d'un relais routier dans la réserve faunique Ashuapmushuan.

— Révision des exigences sur les assurances et le contrôle des valeurs mobilières dans les contrats de concession et les baux.

— Révision des modalités d'élaboration des inventaires des actifs dans les baux.

— Évaluation de la politique sur le ski alpin et préparation d'orientations quinquennales.

— Analyse des projets de développement dans le ski alpin et établissement de problématiques régionales.

— Suivi des recommandations du rapport sur le développement des initiatives privées.

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, un projet de politique sur le ski alpin devrait être proposé au Gouvernement. De plus, certains baux de location dans le domaine du ski alpin pourraient faire l'objet d'une négociation en regard de certaines clauses, afin de mieux tenir compte des réalités économiques et financières actuelles et de préciser certains mécanismes de contrôle des aménagements.

De plus, le mandat initial du groupe de travail sur le développement des initiatives privées fera l'objet d'une réévaluation.

Direction des affaires juridiques

Mandat

- Fournir au Ministère le support juridique requis pour ses activités tant dans le champ des lois et règlements dont la responsabilité lui incombe que pour les lois et règlements qui peuvent affecter ses activités. À cet effet, la Direction dispense des conseils légaux au Ministère, vérifie la légalité de divers actes juridiques, révise ou prépare des ententes et participe à la rédaction et à la supervision de projets de lois ou de règlements relevant du Ministère.
- Assurer le traitement des infractions aux lois administrées par le Ministère notamment, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec et la Loi sur les parcs. Elle fait de même pour la Loi sur les pêches et le Règlement de pêche du Québec tout autant que pour la Loi et les règlements sur les oiseaux migrateurs. Ainsi, la Direction procède à l'examen de chaque cas d'infraction qui lui est transmis, en évalue la conformité avec la Loi et le règlement qui s'y applique, en évalue la preuve soumise, prépare le dossier pour le ministère de la Justice et, généralement, gère l'ensemble des opérations reliées au traitement de ces dossiers, sauf pour la période où il est traité par ce dernier Ministère.

Réalisations

— Participation aux dernières étapes du processus d'adoption du projet de loi 101 modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs (1988, c. 39) et du projet de loi 15 modifiant de nouveau la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques (1988, c. 24).

— Réponse à de multiples demandes d'avis sur des matières relevant de la compétence du Ministère et traitement des réclamations les concernant. La Direction a également fourni, au besoin, un support juridique au représentant du Procureur général du Québec lors de poursuites impliquant le Ministère.

— Participation à la rédaction de nombreux textes réglementaires dont l'application relève du Ministère, entre autres, participation à la rédaction du nouveau règlement visant le fonctionnement et les activités des zones d'exploitation contrôlée édicté en février 1989. Celui-ci fut élaboré en fonction du cadre de gestion prévu par le projet de loi 101 et comprenait également un objectif de refonte des règlements touchant les activités sur ce type de territoire.

— Révision ou préparation de plusieurs contrats selon les besoins du Ministère et, entre autres, révision du contrat cadre du Ministère avec les associations ou organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée.

— Préparation d'un cours et enseignement des aspects légaux de la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée. Dispensé dans le cadre du programme Forma-Faune, ce cours était destiné aux gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée et était principalement orienté sur les nouvelles règles législatives et réglementaires issues du projet de loi 101 et du règlement sur les zones d'exploitation controlée édicté en février 1989.

— Préparation de cours de formation et enseignement aux agents de conservation de la faune en regard des lois et règlements touchant leurs responsabilités.

— Examen du Code de procédure pénale (1987, c. 96) et évaluation de ses implications administratives en vue d'assurer la continuité de la formation des agents de conservation de la faune tout autant que le fonctionnement du traitement des dossiers d'infraction.

— Analyse et traitement de près de 10 529 infractions comprenant l'émission de billets d'infraction, dans les cas où un tel processus est prévu, et la perception des amendes y ayant trait. Pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, les infractions se répartissent comme suit:

Loi et règlements relatifs à la conservation de la faune	5 369
Loi et règlements sur les parcs	182
Loi sur la Baie James	3
Loi et règlement sur les pêches	4 707
Loi et règlement sur les oiseaux migrateurs	268

Répartition des infractions selon les Directions régionales du Ministère

Nouveau-Québec	347
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	1 360
Saguenay — Lac-Saint-Jean	1 036
Québec	1 024
Mauricie	990
Estrie	781
Montréal	2 519
Outaouais	1 197
Abitibi-Témiscamingue	746
Côte-Nord	529
Total	**10 529**

Répartition des infractions reliées à la chasse au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de la Loi concernant les oiseaux migrateurs pour la période du 1er avril au 31 mars 1989.

Infractions mineures (moins de 200 $ d'amende)	1 386
Infractions moyennes (entre 400 $ et 1 200 $ d'amende)	1 375
Infractions majeures (entre 1 500 $ et 4 500 $ d'amende)	1 101
Total	**3 862**

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification

Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère en matière d'amélioration de la qualité de la gestion et d'évaluation des programmes.
- Développer et proposer aux autorités du Ministère des systèmes et modes d'analyse et d'évaluation de la rentabilité des programmes et des activités offertes.
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de vérification permettant de déterminer l'existence de contrôles suffisants quant à l'intégrité des opérations du Ministère et des organismes subventionnés, leur efficience et leur efficacité.
- Développer et proposer aux autorités du Ministère des hypothèses de solutions susceptibles de remédier aux lacunes observées.
- Représenter le Ministère au sein de divers groupes interministériels de travail sur l'évaluation des programmes ou sur la vérification interne.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Développer et mettre en place un programme d'amélioration de la qualité de la gestion.
- Poursuivre la vérification des organismes subventionnés tel que prévu au plan triennal.
- Collaborer à la conception et au développement d'un cadre ministériel de gestion.

Réalisations

— Élaboration, à l'intention des autorités du Ministère, de documents d'orientation et d'intervention en matière d'amélioration de la qualité de la gestion.

— Élaboration, à l'intention de certaines directions générales et directions du Ministère, de projets d'intervention en matière d'amélioration de la qualité de la gestion et d'évaluation de programme.

— Participation à des groupes de travail liés à l'évaluation de la gestion de certains programmes, notamment Jeunes volontaires, et à la conservation de la faune dans les régions.

— Poursuite de la mise en œuvre du plan triennal de vérification des organismes subventionnés. Au total, 23 organismes ont été vérifiés au cours de l'exercice 1988-1989, incluant certaines vérifications spécifiques auprès d'organismes désignés par les autorités ministérielles.

— Assistance technique à certaines unités administratives du Ministère, pour l'analyse et l'interprétation d'états financiers et de plans de résorption de déficits accumulés soumis par des organismes subventionnés.

— Participation aux groupes de travail interministériels sur l'évaluation des programmes et la vérification interne.

Prospective

- Concevoir et proposer un système ministériel d'évaluation de la gestion des activités de programme.
- Assumer la coordination dans la mise en œuvre du système ministériel d'évaluation de la gestion et fournir le soutien méthodologique aux entités administratives sur les aspects reliés à son implantation.
- Proposer une politique de vérification interne propre au Ministère.

- Poursuivre la réalisation de la dernière tranche du plan de vérification des organismes de loisir et préparer un plan triennal d'intervention dans les unités administratives du Ministère.

Direction des communications

Mandat

- Conseiller la Direction et les gestionnaires sur toute question relative aux communications internes et externes.
- Planifier les programmes de communication, en collaboration avec les différentes unités administratives du Ministère, et les évaluer.
- Coordonner les actions du Ministère en matière de communication, en collaboration avec tous les intervenants ministériels.
- Répondre aux besoins documentaires des différentes unités administratives du Ministère.
- Effectuer les réservations pour la pratique d'activités dans les parcs et les réserves fauniques ainsi que les réservations pour l'obtention de services d'hébergement dans les établissements du Ministère et de la Société des établissements de plein air du Québec.
- Exploiter un guichet unique pour l'ensemble des services à la population en matière de renseignements sur les programmes, lois et réglementations du Ministère, de vente de permis et de distribution de documentation.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Fournir aux utilisateurs de la faune l'information nécessaire à la pratique de leurs activités et faire connaître le réseau des réserves fauniques.
- Contrer le braconnage.
- Faire connaître le rôle primordial des habitats de la faune dans la perpétuation des espèces animales.
- Définir un cadre d'intervention et d'orientation en matière d'éducation des jeunes dans le domaine de la connaissance, de la conservation, de la mise en valeur de la faune et de la protection des habitats.
- Faire connaître le réseau des parcs et le positionner.
- Promouvoir les équipements récréotouristiques du Ministère.
- Améliorer l'image des zones d'exploitation contrôlée.
- Promouvoir la pratique de l'activité physique et le sport d'excellence.
- Susciter et développer l'intérêt de la population pour les différentes formes de loisir socioculturel et pour les programmes à la jeunesse.
- Créer un sentiment d'appartenance chez les employés du Ministère.

Réalisations

— Rédaction et diffusion de 156 communiqués de presse aux médias électroniques et écrits.

— Publication ou réédition de 210 imprimés (brochures, dépliants, affiches).

— Réalisation de deux diaporamas et de 11 documents vidéo.

— Participation à 64 expositions.

— Organisation de 22 conférences et rencontres de presse.

— Prêt de 8 279 diapositives couleurs et de 1 089 photographies noir et blanc; accueil de 500 visiteurs à la photothèque pour consultation.

— Reconduction et coordination des campagnes d'information et de promotion portant, d'une part, sur le réseau des parcs et ayant pour thème « PARCourez » et, d'autre part, sur la lutte au braconnage intitulée « Braconner, c'est voler ».

— Organisation de consultations publiques portant sur le hockey mineur.

— Participation à divers événements populaires d'importance tels: Carnaval de Québec, Jeux du Québec, Marathon international de Montréal, Semaine de la conservation de la faune, Sommet de la francophonie, Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française.

— Production mensuelle du journal interne « L'Aperçu ».

— Dépôt du rapport du Comité sur l'uniformisation de l'image dans les parcs et les réserves fauniques.

— Poursuite de la coordination de la production de la documentation d'information à l'intention des visiteurs des réseaux des parcs et des réserves fauniques.

— Gestion, par la Division des réservations, de 198 534 fiches d'inscription pour les quatre systèmes de tirage au sort (Chasses contingentées: caribou, orignal, cerf de Virginie: 89 136; Cerf sans bois: 55 489; Pêche et hébergement: 49 811; Piégeage: 4 098).

— Traitement, par la Division des réservations, de 38 022 dossiers pour la location de chalets, notamment pour la chasse contingentée du gros

gibier et la pêche, générant des revenus de 5 296 102 $.

— Gestion, par la Division de l'accueil et des renseignements, de la vente de 790 permis de pêche, 1 689 permis de chasse et renouvellement de 1 766 certificats du chasseur. La Division de l'accueil et des renseignements a reçu plus de 30 000 appels téléphoniques, répondu à 8 200 demandes écrites et accueilli 8 000 visiteurs au comptoir.

— Réaménagement de la bibliothèque. Prêt de 1 896 documents (volumes, périodiques, documents législatifs). Accueil de 1 193 visiteurs et réponse à 1 520 demandes d'information.

Prospective

En regard de l'orientation ministérielle « un leadership et une notoriété accrus », la Direction des communications entend d'abord, par divers moyens, assurer auprès de la population la notoriété du Ministère et faire connaître les efforts qu'il déploie pour le loisir et le sport au Québec. Elle prévoit également, conformément à l'orientation ministérielle « des actions en faune et en loisir adaptées aux tendances observées sur les plans environnemental, culturel, social et économique », mener une campagne de promotion des comportements positifs des chasseurs, pêcheurs et trappeurs à l'égard de la faune et de ses habitats ainsi qu'une campagne d'information sur les nouvelles modalités pour la chasse à l'orignal. Un plan ministériel de communication interne, qui répond à l'orientation ministérielle, « une fiabilité et une efficacité accrues sur le plan de la gestion » est, par ailleurs, en voie de réalisation. La quatrième orientation ministérielle, « des modes d'intervention et de concertation diversifiés avec les partenaires » générera diverses activités de soutien aux Comités de suivi du Sommet québécois sur la faune et du Sommet québécois du loisir.

Direction générale de la ressource faunique

Service des relations avec les autochtones

Le Service des relations avec les autochtones a pris en charge les responsabilités confiées autrefois au coordonnateur des activités en milieux amérindien et inuit. Compte tenu de l'importance de l'utilisation de la faune par les autochtones, une action de coordination interne et une action de représentation externe doivent être menées par cette unité rattachée directement au sous-ministre adjoint à la ressource faunique.

Mandat

- Coordonner l'action du Ministère en milieu autochtone et s'assurer du respect des coutumes.
- Développer et maintenir des relations avec les communautés autochtones, leurs représentants et le Ministère.
- Veiller au respect des obligations qui incombent au Ministère en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Compléter le plan d'organisation administrative inférieure du Service.
- Positionner le Ministère par rapport à l'orientation gouvernementale de la négociation avec le Conseil Attikamek-Montagnais.
- Impliquer activement le Ministère à toutes les étapes de la négociation à la table centrale.
- Assurer la concertation avec les directions régionales pour la conclusion d'ententes avec diverses communautés.

Réalisations

— Participation aux travaux du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et aux comités et groupes de travail qui en dépendent. Supervision générale du Secrétariat du Comité conjoint.

— Représentation du Ministère aux réunions mensuelles coordonnées par le Secrétariat aux affaires autochtones: assemblées des coordinateurs ministériels, Comités de développement économique et communautaire.

— Organisation d'une rencontre entre le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et l'ensemble des représentants des organismes autochtones du Québec.

— Participation aux négociations territoriales avec les Cris d'Oujé-Bougoumou.

— Négociation d'une entente avec le Conseil de bande des Escoumins relativement à des terrains de piégeage affectés par l'application de la politique du piégeage en 1984.

— Coordination et support aux directions régionales dans le cadre de négociations de diverses ententes, notamment l'Entente sur la conservation du saumon atlantique avec le Conseil de bande des Micmacs de Restigouche et l'Entente pour la pêche traditionnelle au lac Saint-Jean avec le Conseil de bande des Montagnais de Pointe-Bleue.

— Participation aux négociations globales entre le Conseil Attikamek-Montagnais et le gouvernement du Québec. Élaboration du dossier ministériel afférent.

Prospective

En 1989-1990, dans le cadre des négociations avec le Conseil Attikamek-Montagnais, le Service des relations avec les autochtones mettra en œuvre l'entente sur les mesures provisoires, négociera une entente de principe sur le volet des activités de chasse, pêche et piégeage et préparera la négociation d'une entente finale sur la question.

Le Service entend également définir un cadre régissant la pratique des activités de chasse, pêche et piégeage par les nations non conventionnées. Aussi, avec les directions concernées, il procédera à l'évaluation des modes d'intervention du Ministère en matière de loisir en milieu autochtone.

Enfin, le Service accentuera la démarche visant à impliquer toutes les directions régionales dans la gestion des dossiers autochtones et définira, à cet effet, les mécanismes appropriés.

Direction de la réglementation, de la tarification et des permis

Mandat

- Coordonner l'ensemble du processus assurant l'adaptation des lois et règlements de gestion de la faune, la délivrance des permis et certificats aux différentes catégories d'utilisateurs et la détermination des tarifs applicables aux permis et services offerts par le Ministère et ses mandataires.

La Direction de la réglementation, de la tarification et des permis a été créée en 1987. Ainsi, elle poursuivait donc des objectifs liés à sa phase d'implantation au cours de l'année financière 1988-1989.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Compléter le plan d'organisation administrative inférieure de la Direction.
- Donner suite aux recommandations du rapport sur la déréglementation.
- Mettre sur pied des outils, des mécanismes et des systèmes permettant une meilleure gestion des règlements, des tarifs et des permis et une amélioration de la relation avec les partenaires et les clients du Ministère.

Réalisations

— Refonte de la réglementation sur la chasse.

— Modifications réglementaires pour donner suite à la consultation biennale 1987-1989.

— Structuration d'une banque informatisée sur la réglementation.

— Élaboration et mise en place de nouvelles réglementations pour donner suite aux consensus du Sommet québécois sur la faune, notamment, l'introduction du permis de zone pour la chasse à l'orignal.

— Élaboration des propositions tarifaires et des prévisions de revenus pour 1989-1990.

— Production du rapport annuel de l'« Inventaire des revenus non-fiscaux ».

— Constitution de banques de données informatisées pour suivre l'évolution des ventes de permis ainsi que l'évolution des tarifs du Ministère et des revenus afférents; mise à jour des banques existantes.

— Distribution de 1 450 000 permis et encaissement des recettes totalisant 17,2 M $. Cette somme représente 64 % des revenus non-fiscaux du Ministère qui se chiffrent à 26,9 M $.

— Amorce du renouvellement massif des certificats du chasseur par la mise à jour du fichier et la mise à la poste de 700 000 demandes personnalisées de renouvellement. Ainsi, 97 % des chasseurs actifs depuis 1984 ont été rejoints.

— Traitement de 130 000 demandes de certificat du chasseur dont 53 000 dans le cadre du renouvellement massif.

— Élaboration d'un contrat liant le Ministère et les dépositaires autorisés à la vente des permis.

— Participation aux travaux de deux sous-comités et de trois groupes de travail issus du Sommet québécois sur la faune.

— Embauche de personnel pour compléter l'implantation du plan d'organisation administrative inférieure de la Direction.

— Développement d'outils permettant d'améliorer et d'évaluer la gestion de la Direction, notamment, un mécanisme permanent de suivi des règlements et un cheminement critique pour la gestion des permis.

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction de la réglementation, de la tarification et des permis entend procéder aux réalisations suivantes:

- Refonte de la réglementation sur le piégeage;
- Développement de nouvelles réglementations pour donner suite aux consensus du Sommet québécois sur la faune;
- Développement d'une nouvelle réglementation portant sur les habitats fauniques;
- Parachèvement des énoncés d'orientation et du cadre de tarification du Ministère;
- Constitution de banques de données informatisées pour les tarifs et les contrats des partenaires, pour l'évaluation annuelle des revenus et des dépenses en fonction des divers secteurs d'activités du Ministère et enfin, pour l'analyse des caractéristiques des détenteurs de certificat et de permis;
- Parachèvement du renouvellement massif des certificats du chasseur pour la saison de chasse « Automne 1989 »;
- Implantation du contrat liant le Ministère et chacun de ses 2 000 dépositaires autorisés à la vente de permis;
- Participation aux sous-comités ou aux groupes de travail issus du Sommet québécois sur la faune.

Direction de l'éducation

Mandat

- Contribuer à la protection de la faune du Québec en sensibilisant le public et les utilisateurs aux principes de la conservation et en faisant la promotion de ces principes à travers divers types d'institutions et de programmes d'éducation.
- Favoriser la prévention du braconnage.
- Éduquer les utilisateurs de la faune.
- Sensibiliser les jeunes.
- Susciter des initiatives chez les intervenants.
- Entretenir des relations avec les intervenants.
- Susciter des initiatives chez les jeunes.
- Évaluer l'impact des interventions.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Former les moniteurs requis pour dispenser les modules du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF) aux utilisateurs de la faune, conformément aux protocoles avec la Fédération québécoise de la faune et l'Association provinciale des trappeurs indépendants.
- Former les partenaires de la gestion déléguée dans le cadre du module Forma-Faune, conformément au protocole avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée.
- Organiser, conjointement avec la Fédération québécoise de la faune et la Direction des communications, la Semaine de la conservation de la faune sur le thème des espèces menacées.
- Créer et diffuser un module sur la faune menacée, à l'intention des jeunes (7-12 ans) fréquentant les camps d'été.
- Concevoir, organiser et coordonner un camp-école provincial et trois camps régionaux, à l'intention de jeunes du deuxième cycle du secondaire.
- Établir, développer et maintenir des relations avec les partenaires.
- Concevoir, conjointement avec les partenaires des programmes, des activités et du matériel didactique de promotion, de sensibilisation et de formation.
- Coordonner, conjointement avec les partenaires désignés (Fédération québécoise de la faune et Association provinciale des trappeurs indépendants), la diffusion de divers modules de PESCOF.
- Assurer un suivi de divers mandats émanant du Sommet québécois sur la faune.
- Évaluer la qualité du matériel didactique et des supports éducatifs conçus par la Direction à l'occasion de la Semaine de la conservation de la faune 1988.
- Inventorier le matériel existant en matière d'éducation à la faune.

Réalisations

PESCOF

— Organisation et coordination de cinq sessions de formation, d'une durée de 20 h chacune, à l'intention d'une centaine de candidats moniteurs afin qu'ils puissent dispenser les modules PESCOF aux utilisateurs de la faune.

— Organisation et co-animation de quatre sessions de recyclage en « vérification et réglage des armes de chasse », d'une durée de 6 h chacune, à l'intention de 80 moniteurs.

— Organisation et coordination de six sessions de formation, d'une durée de 20 h chacune, à l'intention de 105 participants partenaires de la gestion déléguée.

— Organisation et coordination d'une session de formation, d'une durée de deux jours, à l'intention de 25 responsables régionaux du module « Piégeage et gestion des animaux à fourrure ».

— Conception d'outils didactiques dans le cadre de la Semaine de la conservation de la faune et diffusion de ces documents aux écoles, associations et fédérations d'utilisateurs de la ressource et du milieu naturel :

- Bande dessinée — tirage 150 000;
- Cahier d'exercices — tirage 150 000;
- Brochure — tirage 45 000;
- Affiche — tirage 10 000.

— Organisation d'un concours de dessin (31 000 dessins) et d'un concours de rédaction (500 rédactions) à l'intention des jeunes du primaire et du secondaire.

— Préparation et application d'un programme-type pour les camps-écoles, en collaboration avec divers partenaires. Les quatre camps-écoles organisés ont accueilli 75 jeunes participants.

— Suivi des protocoles avec la Fédération québécoise de la faune et l'Association provinciale des trappeurs indépendants.

— Préparation et signature d'un protocole avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée.

— Participation au congrès annuel des divers partenaires.

— Assistance technique auprès de l'Association québécoise des parcs zoologiques et de la Fondation Héritage Faune.

— Conception et production de guides, brochures, dépliants et autres documents relatifs aux divers programmes offerts.

— Refonte du manuel « Sécurité dans le maniement des armes à feu ».

— Conception et production de documents didactiques et de guides pour les interventions éducatives des agents de conservation de la faune et des biologistes.

— Organisation, conjointement avec l'Association provinciale des trappeurs indépendants et

l'Institut de la fourrure du Canada, du deuxième Atelier national sur l'éducation des trappeurs. Coordination de cet événement qui a regroupé 60 participants durant cinq jours.

— Participation à des activités de promotion, de connaissance et de conservation de la faune par le biais de kiosques, conférences, entrevues, colloques et réunions de conseillers pédagogiques.

Répartition des divers modules selon le nombre de participants

Modules	Nombre d'heures	Nombre de participants
Sécurité dans le maniement des armes à feu	9	25 000
Chasse à l'arc	10	5 000
Vérification et réglage des armes de chasse	—	5 000
Piégeage et gestion des animaux à fourrure	35	2 000

Suivi du Sommet québécois sur la faune

— Mise en place et coordination du groupe de travail ministériel sur l'éducation, mandaté pour produire le cadre de référence en matière d'éducation à la conservation de la faune et de ses habitats. Trois membres siègeant sur ce comité œuvrent au sein de la Direction de l'éducation. Ils conduisent ou supervisent la plupart des études et rapports soumis.

— Contribution aux travaux du sous-comité Faune-Jeunesse chargé d'élaborer une stratégie d'intervention en matière d'éducation et de mise en valeur de la faune auprès des jeunes.

Recherche et mise en valeur

— Développement d'une grille d'analyse et d'entrevue auprès d'enseignants.

— Étude conduite par une firme, sous la supervision de la Direction de l'éducation, visant à dresser un inventaire des activités, services et programmes reliés à l'éducation, à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

— Étude en vue de préciser le concept et l'orientation de centres d'éducation à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Prospective

• Poursuite des interventions en matiere d'éducation à la sécurité des usagers et à la conservation de la faune dans le cadre du programme PESCOF:

— développement de matériel didactique;

— formation de moniteurs;

— coordination d'activités;

— interventions appropriées dans les divers modules, incluant le module de la Semaine de la conservation de la faune ainsi que ceux destinés aux jeunes.

• Élaboration de stratégies d'intervention auprès de diverses clientèles cibles retenues à partir des consensus du Sommet québécois sur la faune et des orientations proposées par les sous-comités et les groupes de travail ministériels. Amorce des actions éducatives qui en découlent.

• Évaluation de la faisabilité de l'implantation et de l'adaptation au Québec du programme Atout-Faune dans le milieu scolaire québécois.

• Évaluation du potentiel éducatif en matière de conservation et de mise en valeur de la faune du couloir du Saint-Laurent.

• Évaluation, de concert avec la Fédération québécoise de la faune, de l'application du protocole conclu avec cet organisme dans le cadre du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune.

Direction des territoires fauniques

Mandat

• Planifier et coordonner la délimitation et l'utilisation des territoires sous la régie du Ministère en raison de leur caractère faunique et développer des politiques et normes de gestion qui font appel à la participation et à l'initiative des usagers ou de ceux à qui des droits sont concédés.

• Développer et maintenir à jour la connaissance des clientèles actuelles et potentielles des réseaux de zones d'exploitation contrôlée, de pourvoyeurs, de réserves fauniques et des refuges en procédant à des études, inventaires et consultations en matière d'utilisation des territoires fauniques, de protection des territoires et d'expérimentation en matière faunique.

• Élaborer des politiques, programmes et normes relatifs à la planification et au développement des réseaux notamment:

— l'exploitation des réserves fauniques;

— les relations avec les concessionnaires;

— le cadre de gestion à l'égard des pourvoiries;

— les protocoles d'entente à l'égard des zones d'exploitation contrôlée.

- Produire le matériel de support et développer les outils nécessaires à l'implantation des politiques et programmes et ce, pour l'ensemble des réseaux.
- Procéder à l'évaluation des politiques et des programmes relatifs aux réseaux et en mesurer l'efficacité et le rendement en vue d'y apporter les correctifs nécessaires.
- Maintenir et développer les relations avec les clientèles tant internes qu'externes, notamment les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée, la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée, la Fédération des pourvoyeurs du Québec, les gestionnaires de réserves fauniques:

— en participant à des groupes de travail, à des congrès et ateliers;

— en fournissant une expertise conseil.

Service des réserves et refuges fauniques

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Atteindre les consensus du Sommet québécois sur la faune dans les dossiers concernant les réserves fauniques.
- Mettre en œuvre des orientations sur les réserves fauniques.
- Mettre en œuvre une étude de faisabilité sur la gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques.

Réalisations

— Participation active au déroulement du Sommet québécois sur la faune.

— Participation au sous-comité sur le saumon dont le mandat consistait à préciser la problématique des réserves fauniques situées sur des rivières à saumon, et à proposer un nouveau réseau et des solutions de rechange lorsque nécessaire.

— Participation au sous-comité sur les réserves fauniques dont le mandat consistait à trouver des solutions de rechange pour certaines réserves fauniques inactives, à découvrir des moyens efficaces pour le développement et la mise en valeur des parties non-utilisées des réserves fauniques actives et à examiner les diverses modalités de la délégation de gestion dans les réserves fauniques.

— Réalisation d'un projet de politique sur les réserves fauniques proposant au Gouvernement des modalités améliorées dane les domaines suivants:

- gestion de la ressource faunique;
- gestion intégrée des ressources;
- activités et services;
- cadre de planification;
- cadre de gestion.

— Participation au groupe de travail interministériel chargé de préparer le plan quinquennal d'intervention forestière à l'Île d'Anticosti.

— Début des travaux sur la réalisation d'un cadre de référence en matière de gestion intégrée des ressources forestières et fauniques dans les réserves fauniques.

Prospective

- Développer et expérimenter un cadre de référence en matière de gestion intégrée des ressources naturelles dans les réserves fauniques.
- Mettre en place un cadre de gestion des réserves fauniques.
- Abroger les réserves fauniques inactives et mettre en place des solutions de rechange.
- Réaliser un énoncé d'orientation sur les refuges fauniques.

Service des zones d'exploitation contrôlée

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Accroître l'autonomie et les pouvoirs des organismes gestionnaires en vue d'un contrôle mieux adapté au contexte de chaque territoire.
- Améliorer la définition du cadre de délégation et du partage des responsabilités avec les organismes gestionnaires.
- Développer l'accessibilité aux terres privées à des fins de pratique de chasse.
- Maintenir les relations avec les partenaires et améliorer la communication avec les usagers des zones d'exploitation contrôlée.
- Améliorer la standardisation des données et leur disponibilité pour une meilleure gestion du réseau des zones d'exploitation controlée.

Réalisations

— Élaboration d'un nouveau cadre réglementaire visant à définir les pouvoirs réglementaires délégués aux organismes gestionnaires; consultations en vue de son adoption.

— Préparation d'un guide à l'usage des organismes gestionnaires en vue de leur faciliter l'application des pouvoirs qui leur sont délégués.

— Refonte du protocole d'entente et développement d'un modèle de règlements généraux; consultations sur ces dossiers.

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Structure administrative

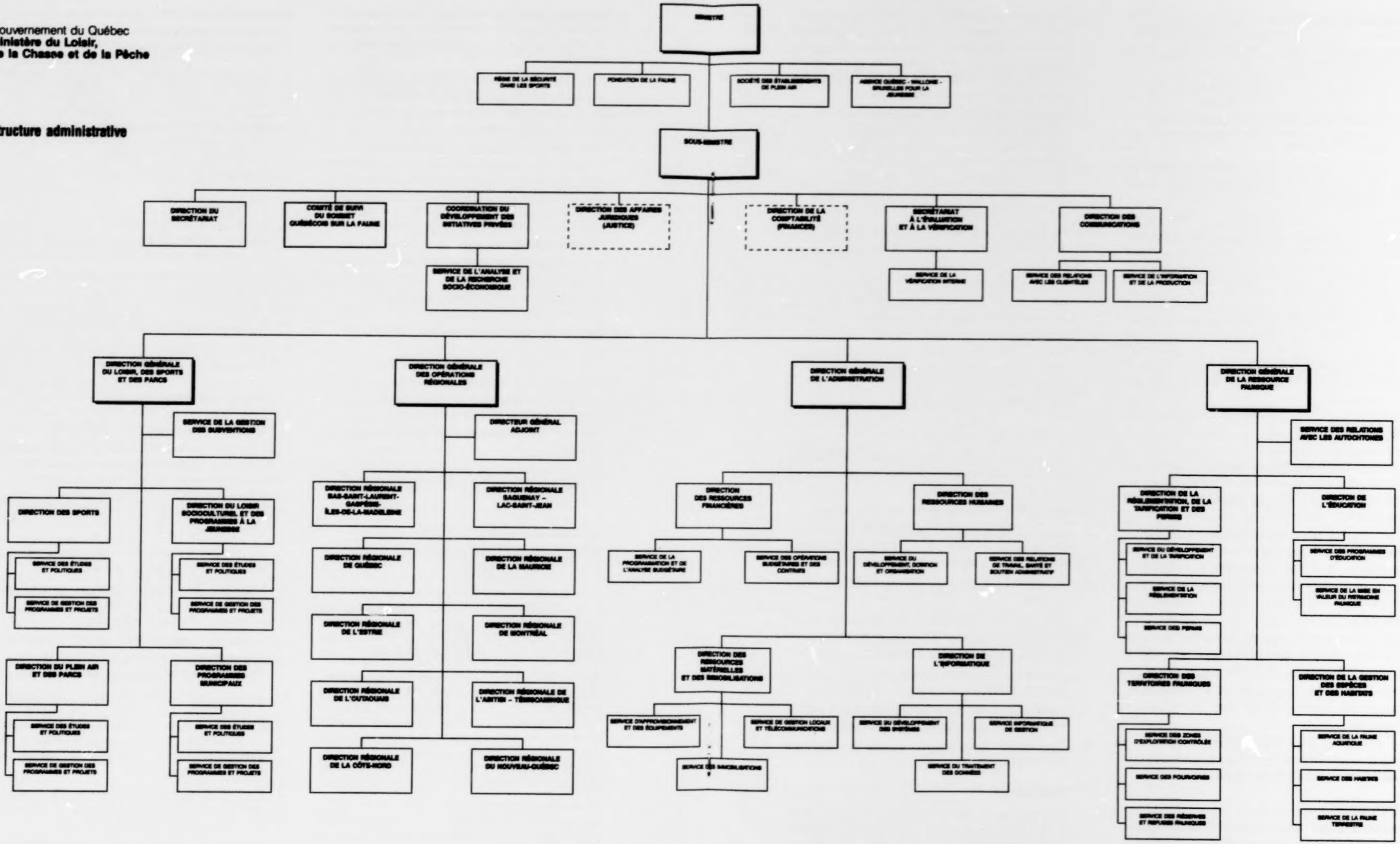

— Établissement de la zone d'exploitation contrôlée Kipawa et agrandissement de la zone d'exploitation contrôlée Restigo, en lieu et place de la réserve de Kipawa.

— Amorce du processus de modification de cinq zones d'exploitation contrôlée pour l'établissement d'autant de réserves écologiques en concertation avec le ministère de l'Environnement du Québec.

— Proposition d'une stratégie d'intervention à l'Île-aux-Grues à l'égard de l'organisation de la chasse à l'oie blanche.

— Tenue du deuxième Atelier ministériel sur les zones d'exploitation contrôlée en vue de dégager des hypothèses de solution concertées, notamment à l'égard de la gestion des ententes protocolaires, du suivi de l'exploitation et de la réglementation.

— Développement, dans le cadre du suivi du Sommet québécois sur la faune, d'une stratégie d'intervention et d'un projet de protocole d'entente applicable aux regroupements de petits propriétaires afin d'accroître l'accessibilité aux terres privées.

— Participation au Comité conjoint -Ministère et Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée- pour l'amélioration du programme Forma-Faune; participation à l'animation de ce programme qui vise à développer les habiletés de gestion des partenaires du Ministère.

— Participation aux congrès annuels des diverses fédérations qui réunissent les organismes gestionnaires des zones d'exploitation contrôlée.

— Supervision de la préparation du document « Zecs 1989-1990 », réalisé par la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs.

— Préparation d'un dépliant précisant les nouvelles règles en vigueur dans les zones d'exploitation contrôlée à compter de 1989.

— Poursuite du développement de la banque informatisée de données sur les zones d'exploitation contrôlée.

— Identification d'un logiciel comptable apte à mieux répondre aux besoins des organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée.

Prospective

- Préparer, dans le cadre du suivi du nouveau protocole d'entente, un guide d'intervention à l'usage des directions régionales en vue d'améliorer le suivi et le contrôle de la délégation accordée.
- Poursuivre le développement de la banque informatisée de données sur les zones d'exploitation contrôlée et amorcer l'implantation du logiciel comptable auprès des organismes gestionnaires en concertation étroite avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs.
- Réviser l'ensemble des règlements adoptés par les organismes gestionnaires des zones d'exploitation contrôlée et préparer un bilan de l'opération.
- Réviser les programmes de subventions à l'égard des zones d'exploitation contrôlée pour en accroître l'impact faunique.
- Donner suite aux divers consensus issus du Sommet québécois sur la faune en regard des zones d'exploitation contrôlée.
- Rechercher une amélioration de la communication avec les clientèles intéressées par les zones d'exploitation contrôlée et poursuivre le programme Forma-Faune.
- Maintenir la concertation « centre-régions » sur le dossier des zones d'exploitation contrôlée.

Service des pourvoiries

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Poursuivre l'atteinte des consensus du Sommet québécois sur la faune dans les dossiers concernant les pourvoiries.
- Poursuivre la démarche de catégorisation.
- Initier la démarche de classification des pourvoiries qui vise à évaluer le type d'hébergement et le niveau de confort.
- Produire l'édition 1989 du répertoire des pourvoiries.
- Produire des statistiques concernant les retombées économiques de l'exploitation de la chasse et de la pêche dans les pourvoiries.
- Procéder au suivi des dossiers tels: émission des permis, paiement des loyers et transferts.
- Améliorer le service à la clientèle, entre autres, en diminuant le temps de traitement des dossiers.
- Représenter le Ministère auprès des diverses clientèles.

Réalisations

— Élaboration et mise en place de nouveaux outils d'encadrement de la pourvoirie à droits exclusifs, entre autres, les plans de gestion et le rapport annuel.

— Élaboration et utilisation d'une méthode de classification des unités d'hébergement dans les pourvoiries.

— Publication du « Répertoire des pourvoiries 1989 ».

— Participation ministérielle au congrès de la Fédération des pourvoyeurs du Québec et au Salon de la pourvoirie.

— Participation au groupe de travail ministériel sur les pourvoiries et au sous-comité du suivi du Sommet québécois sur la faune concernant la villégiature sur les terres publiques.

— Classification et catégorisation des unités d'hébergement dans le réseau des parcs et réserves.

— Octroi d'un bail de droits exclusifs suite à un appel d'offres publics.

— Octroi de 27 nouveaux permis de pourvoirie.

— Transfert de 50 permis et 20 baux de droits exclusifs.

— Renouvellement des 585 permis de pourvoirie et perception des coûts afférents; perception des loyers de 183 baux de droits exclusifs représentant plus de 750 000 $.

Prospective

- Opérationnaliser les consensus issus du Sommet québécois sur la faune.
- Renouveler 90 baux de droits exclusifs pour une période supplémentaire de neuf ans.
- Modifier 30 baux de droits exclusifs suite à l'octroi d'agrandissements et à l'ajout de droits.
- Coordonner l'octroi par appel d'offres de 10 baux de droits exclusifs.
- Mettre en place 60 plans de gestion.
- Élaborer la proposition ministérielle de développement de la pourvoirie au Nouveau-Québec.
- Compléter la classification des unités d'hébergement des pourvoiries.
- Parachever le plan de développement sur la villégiature privée et commerciale.
- Terminer la mise en place du système d'information sur les pourvoiries.
- Décentraliser les dossiers de pourvoirie de la région du Nouveau-Québec.
- Assurer la mise à jour des informations à caractère juridique du système d'information des pourvoiries, et assurer la cohérence des informations inscrites au système de classification avec celui des permis de pourvoirie.
- Préparer la mise en place du système d'information sur les pourvoiries.
- Apporter un support technique aux gestionnaires régionaux dans le traitement des dossiers de pourvoirie.

Direction de la gestion des espèces et des habitats

Mandat

- Concevoir les politiques et programmes relatifs à la gestion des espèces fauniques et à leurs habitats.
- Évaluer l'impact des politiques et des programmes mis en œuvre.
- Préparer, en collaboration avec d'autres directions, les plans d'intervention portant sur l'acquisition de connaissances et le développement de méthodes et techniques relatives à la gestion des ressources fauniques et de leurs habitats.
- Participer à l'élaboration et aux modifications de réglementation applicables aux diverses espèces fauniques.
- Préparer et maintenir à jour les politiques, les normes et les méthodes visant l'aquaculture au Québec.
- Établir le programme annuel et pluriannuel de la production des stations piscicoles du Ministère.
- Réaliser ou faire réaliser les études nécessaires au développement des méthodes d'acquisition de connaissances.
- Réaliser, faire réaliser et analyser les études d'impact des projets de développement susceptibles de perturber l'habitat ou le mode de vie des espèces.
- Entreprendre des études prévisionnelles visant le développement des connaissances de la gestion des ressources fauniques et de leurs habitats.
- Contribuer à la vulgarisation et à la dissémination des résultats de ces recherches, études et analyses.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Effectuer les activités de recherche et de suivi périodique des populations fauniques et des prélèvements.
- Mettre à jour l'ensemble des connaissances et en faire la diffusion auprès des partenaires du Ministère pour analyse et recommandations.
- Réviser en profondeur les systèmes de suivi de gestion de la faune, compte tenu de la pratique grandissante des activités de chasse et de pêche

à l'extérieur des réseaux établis de réserves, de pourvoiries et de zones d'exploitation contrôlée.

- Améliorer les connaissances et les modalités de gestion de la faune en envisageant diverses formes d'associations et de partenariat avec le milieu.
- Intensifier les activités de la Direction relatives au fleuve Saint-Laurent et les coordonner avec celles des directions régionales et des divers partenaires du Ministère.

Systèmes de gestion faunique

Réalisations

— Développement et amélioration du système informatisé d'enregistrement de la faune.

— Développement et amélioration du système informatisé sur les animaux à fourrure.

— Amélioration de la méthode TEMPMORT servant à déterminer le temps écoulé depuis la mort chez l'orignal et le cerf de Virginie. Cette nouvelle technique a permis de déceler de nombreux cas de braconnage.

— Diffusion de l'information concernant les récoltes de faune terrestre auprès de la clientèle interne et auprès d'organismes privés et publics, à l'aide de sorties informatiques spécifiques. Diffusion pour le public en général, par l'entremise des publications « Gros gibier au Québec » et « Fourrure-Québec ».

— Production, illustration et édition de plus de 150 projets et rapports.

Prospective

- Augmentation du nombre de micro-ordinateurs pour faciliter l'enregistrement de la grande faune en région.
- Amélioration et consolidation des systèmes informatiques actuels.
- Développement de l'utilisation de la micro-informatique pour la gestion et la recherche sur la faune.
- Révision du système administratif sur le commerce des fourrures et la perception de la redevance.

Service de la faune aquatique

La mise en place d'un nouveau plan d'organisation administrative inférieure a permis la restructuration du Service. Quatre équipes de travail ont été créées et affectées aux dossiers suivants: Fleuve Saint-Laurent, Saumon, Eaux intérieures et Aquaculture.

La mise à jour du plan de gestion de la pêche 1988-1989 a été réalisée par chacune des équipes.

Réalisations

Fleuve Saint-Laurent

— Élaboration d'une position ministérielle quant à la problématique de la faune aquatique et présentation d'un document pour la mise en valeur des ressources halieutiques.

— Édition d'un bilan des connaissances sur les espèces.

— Caractérisation partielle de la population d'esturgeon noir exploitée; dépôt d'un rapport servant de base à la planification d'un programme d'étude orienté vers une meilleure gestion.

— Réalisation de travaux, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour ajuster l'effort de pêche à l'esturgeon jaune au lac Saint-Pierre à un niveau compatible avec l'avis scientifique du Ministère.

— Normalisation des techniques d'inventaires dans la région de l'archipel de Sorel et sur l'Outaouais.

— Étude sur la survie des poissons dans les marais aménagés pour la sauvagine. Un bilan des résultats scientifiques est disponible et un plan de travail a été élaboré pour les quatre autres années de l'entente cadre avec Canards Illimités Canada.

Saumon

— Bilan de l'exploitation du saumon pour le plan quinquennal 1984-1988.

— Élaboration d'un plan de gestion 1989-1993 pour le saumon.

— Participation aux comités fédéral-provincial, nord-américain et international sur la gestion du saumon.

— Amorce d'un plan de développement économique des rivières à saumon.

— Poursuite des travaux sur les rivières expérimentales; évaluation de la production de juvéniles et de saumoneaux; évaluation des taux de survie et de retour des adultes.

— Évaluation de la fécondité des saumons; première phase.

— Essais de diverses méthodes de mise en production de ruisseaux pépinières.

— Étude sur les déplacements côtiers du saumon; troisième et dernière année.

— Élaboration d'un programme de rachat des permis des pêcheurs commerciaux en Gaspésie et sur la Haute Côte-Nord.

— Suivi des projets de marquage des saumons.

— Développement, en collaboration avec l'Université Laval, d'une nouvelle approche statistique pour évaluer une population en migration.

Eaux intérieures

— Réalisation d'un plan tactique du touladi présenté au Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune. Approbation finale en 1989-1990.

— Réalisation d'une étude sur le touladi des régions nordiques.

— Marquage d'ombles de fontaine du parc de la Jacques-Cartier. Étude visant à trouver une méthode d'évaluation des populations en milieu fluvial.

— Étude, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, afin de déterminer les modalités de contrôle des poissons indésirables dans les grands plans d'eau à omble de fontaine.

Aquaculture

— Production d'un document précisant la position du Ministère sur le rôle des stations piscicoles gouvernementales et l'implication de ses partenaires en regard de la production piscicole pour les fins de restauration des lacs et cours d'eau.

— Élaboration d'un guide sur les déversements de poissons pour fins de conservation ou de mise en valeur de la faune, dans lequel sont précisés les modalités de déversement selon l'affectation du territoire, les objectifs visés et les espèces de poissons.

— Évaluation des impacts susceptibles d'affecter la faune aquatique lors de l'implantation d'établissements piscicoles en bordure d'un cours d'eau ou d'un lac ; inventaire des moyens de mitigation.

— Préparation et publication d'un document d'information traitant des règlements relatifs à l'exploitation d'un étang de pêche, des différents intervenants et de leurs rôles dans ce domaine ainsi que des modalités d'obtention de permis.

— Production d'un vidéo sur les stations piscicoles gouvernementales, leurs productions et les différents équipements piscicoles.

— Normalisation du matériel destiné au transport des œufs de saumons après la fraie.

— Organisation de la réunion des agents canadiens de la protection de la santé du poisson.

— Poursuite des travaux sur l'opération d'un équipement piscicole aux Escoumins en collaboration avec un organisme du milieu ; élaboration du projet de refonte du Règlement de pêche du Québec et coordination du plan annuel de production piscicole pour les fins d'ensemencement des plans d'eau publics.

Prospective

Fleuve Saint-Laurent

- Mise sur pied d'un groupe de travail technique ministériel en faune aquatique en collaboration avec les directions régionales concernées par le Saint-Laurent. Un plan d'action pour la conservation et la mise en valeur des ressources halieutiques du Saint-Laurent sera élaboré.
- Poursuite des travaux de recherche de l'entente cadre avec Canards Illimités Canada dans les marais aménagés de la rivière des Outaouais.
- Début des travaux de recherche scientifique à Montmagny et à la rivière Betsiamites sur l'esturgeon noir et l'éperlan arc-en-ciel.
- Discussions, avec la Division de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et Océans, dans le but d'harmoniser les travaux sur l'esturgeon noir, l'éperlan arc-en-ciel et le bar rayé.
- Participation du Ministère au groupe de travail sur la contamination de la chair des poissons au Québec.

Saumon

- Poursuite des travaux sur les rivières expérimentales et ruisseaux pépinières.
- Production d'un rapport sur les caractéristiques des saumons des trois rivières expérimentales et sur les inventaires de juvéniles.
- Participation aux comités scientifiques et de gestion hors Québec.
- Réalisation du bilan provincial de l'exploitation en 1989.
- Poursuite du programme de rachat des permis commerciaux et nouvelles propositions pour la gestion de la pêche commerciale sur la Moyenne et Basse Côte-Nord.

Eaux intérieures

- Parachèvement et mise en place du plan tactique sur le touladi.
- Mise sur pied d'un réseau de lacs témoins pour le doré jaune et le touladi, en collaboration avec les directions régionales.
- Essais des appareils pour le projet d'évaluation de la biomasse par hydroacoustique. Ce projet sera réalisé en collaboration avec Hydro-Québec et l'Université Laval.

- Réalisation du bilan des connaissances sur la biologie et la gestion de l'omble de fontaine et de la ouananiche.
- Poursuite des travaux de standardisation des méthodes de travail afin d'uniformiser la prise de données effectuée par les directions régionales.

Aquaculture

- Amorce de la construction d'équipements pour le reconditionnement du saumon adulte et pour l'élevage du doré.
- Développement de techniques de production des saumoneaux en étang.
- Production de documents de normalisation sur la fraie artificielle et l'exploitation d'étang de pêche.
- Suivi des dossiers:

— développpement des techniques d'élevage du doré jaune;

— reconditionnement du touladi adulte;

— installation d'équipements de contrôle et de gestion de la production piscicole;

— élaboration du Règlement sur l'aquaculture et le zonage piscicole.

Service de la faune terrestre

Réalisations

Gestion générale

— Mise à jour des manuels de gestion de la grande faune, des animaux à fourrure, de l'avifaune et du guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs.

Orignal

— Analyse des données de l'exploitation de l'orignal pour la chasse sportive et les programmes d'inventaire aérien; production d'un bilan de la consultation sur la mise en application du plan de gestion de l'orignal.

— Poursuite de l'étude de la dynamique des populations d'orignaux de la taïga et parachèvement de l'étude sur la détermination de l'impact de la réduction des prédateurs sur les populations.

Cerf de Virginie

— Parachèvement du plan de gestion du cerf de Virginie.

— Gestion des populations de cerfs, de leur exploitation et identification des habitats essentiels par le biais des programmes d'inventaire aérien.

— Détermination du nombre de permis pour la chasse aux biches et aux faons.

— Élaboration d'un système de suivi de l'état des populations.

— Développement d'une technique d'inventaire des densités et évaluation des diverses stratégies d'exploitation des populations de cerfs à l'Île d'Anticosti; étude préliminaire sur l'applicabilité de cette technique d'inventaire pour le cerf du Québec continental.

Caribou et Ours blanc

— Réalisation, en collaboration avec la Direction régionale du NouveauQuébec, du plan tactique sur le caribou.

— Suivi de l'exploitation du caribou pour la chasse sportive et la chasse d'alimentation.

— Raffinement de la méthode d'inventaire pour l'évaluation de la population des troupeaux de caribous de la rivière George; suivi des migrations du troupeau par des repérages télémétriques.

— Poursuite des études sur la croissance des jeunes caribous en enclos pour en déterminer la qualité de la viande.

— Étude de l'habitat du caribou et évaluation de la biomasse de nourriture disponible.

— Poursuite de l'étude sur la dynamique de la population des caribous de la Gaspésie.

— Suivi de l'exploitation de l'ours blanc par les autochtones.

Ours noir

— Suivi de l'exploitation de l'ours noir par la chasse sportive et le piégeage.

— Suivi des tendances des populations d'ours par le biais d'entretiens avec des chasseurs d'orignaux dans les réserves.

— Développement d'indices d'abondance à l'aide du marquage.

— Étude sur la reproduction de l'espèce; élaboration d'un guide technique de la prise de mesure de l'ours noir.

Animaux à fourrure

— Participation à l'étude du renard roux en milieu agro-forestier.

— Production de plans tactiques sur le lynx du Canada et la martre d'Amérique; mise en œuvre d'un programme de suivi pour ces deux espèces.

— Réalisation d'un plan de gestion sur le lynx du Canada.

— Production des résultats de l'étude sur le rat musqué.
— Étude préliminaire sur les populations de pékans par l'expérimentation des techniques de capture et de marquage.
— Élaboration d'un plan quinquennal d'inventaire aérien du castor.

Avifaune et petit gibier

— Mise au point d'un mode de gestion des populations de cormorans à aigrettes dans l'estuaire du Saint-Laurent.
— Poursuite de la mise en place du plan de chasse de la sauvagine dans l'estuaire du Saint-Laurent.
— Participation à l'inventaire aérien du canard noir, en collaboration avec le Service canadien de la faune, afin de déterminer les niveaux de population au Québec.
— Détermination de l'incidence des plombs de chasse dans les gésiers de canards abattus.
— Préparation d'un atlas des zones propices à la sauvagine le long du fleuve Saint-Laurent.
— Poursuite du programme de réintroduction du faucon pélerin. Des lâchers ont été effectués à la Pocatière, au parc du Bic et au parc de la Jacques-Cartier.
— Évaluation d'un système anti-déprédateur pour réduire les dommages causés par l'aigle pêcheur.
— Parachèvement d'un document sur le statut du pinson à queue aiguë.

Prospective

De nouveaux plans de gestion d'espèces prioritaires seront élaborés et soumis à la consultation. Une attention particulière devrait être apportée d'une part, à la consolidation des programmes de suivi du lynx, de la martre, du castor et d'autre part, à la mise à jour des outils nécessaires aux gestionnaires de la faune: manuels de gestion de la grande faune, des animaux à fourrure et de l'avifaune ainsi qu'un guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs.

Au plan de la recherche et du développement, les travaux portant sur le développement d'indicateurs des niveaux de population ou d'exploitation, sur les causes de la chute de recrutement du caribou de la Gaspésie et sur la dynamique de la population d'orignaux de la taïga seront poursuivis. Il en sera de même pour les travaux concernant l'amélioration de la technique d'inventaire du cerf de Virginie, la dynamique d'une population de pékans et certaines espèces aviennes telles que le canard noir, l'oie blanche, le cormoran à aigrettes et le faucon pèlerin.

L'amorce d'une étude sur l'impact des prélèvements illégaux d'orignaux au sud du Québec, l'évaluation de la densité de l'ours noir et une étude de la situation du lynx roux comptent parmi les nouveaux projets envisagés à court terme. L'expérimentation de cages sous-marines pour la capture du rat musqué, une étude de l'impact à court terme de la coupe à blanc sur la distribution et la récolte de l'orignal de même que certains projets en rapport avec la largeur de la bande riveraine à conserver pour la faune dans les projets d'aménagement forestier seront également mis en œuvre.

Dans le cadre de la promotion du piégeage humanitaire, il est opportun de souligner le parachèvement d'un bilan sur la mise en application de la politique du piégeage. Par ailleurs, en ce qui a trait à la sauvagine, la mise en œuvre du plan de gestion se poursuivra en concertation avec le Service canadien de la faune tout en tenant compte des objectifs du plan nord américain de gestion de la sauvagine.

Enfin des efforts seront fournis afin de préparer le dossier préliminaire à la négociation avec les autochtones.

Service des habitats

Réalisations

— Mise à jour de l'inventaire et de la cartographie des habitats fauniques.
— Participation à la mise sur pied d'un système informatisé de gestion des habitats fauniques.
— Élaboration du processus de mise en œuvre des dispositions législatives relatives à la Loi 15 concernant la conservation des habitats fauniques.

Espèces menacées et études d'impact

— Participation au Comité canadien des espèces menacées.
— Recherches relatives aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.
— Suivi de l'application du guide des modalités d'intervention en milieu forestier.
— Caractérisation de l'habitat du cerf de Virginie et de l'orignal.
— Réalisation et coordination d'études sur l'impact des précipitations acides sur la faune et son habitat.
— Suivi du dossier de l'effet des susbtances toxiques sur la faune et son habitat.
— Production d'une série de documents vulgarisés sur la faune menacée au Québec.

— Amorce d'une étude multidisciplinaire touchant l'impact de l'exploitation forestière sur le milieu riverain sec.

Protection et aménagement d'habitats

— Mise sur pied d'un programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerf de Virginie sur terres privées.

— Tenue d'un atelier de travail ministériel portant sur l'habitat du poisson.

— Participation à la mise en œuvre de l'Entente quinquennale sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques.

Prospective

Le Service des habitats intensifiera ses efforts en vue de procéder à la mise en œuvre des dispositions législatives touchant la conservation des habitats fauniques (Loi 15). À ce chapitre, il validera l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats fauniques, tout en continuant la production de guides de conservation des habitats en regard d'activités affectant le milieu. De plus, il élaborera le cadre réglementaire et les procédures administratives relatifs à l'application de la Loi 15.

Le Service poursuivra ses travaux sur la caractérisation des habitats fauniques, leur importance et les méthodes d'aménagement pour en augmenter la productivité. Il apportera aussi son concours à diverses études écologiques de même qu'au développement de techniques d'évaluation des habitats fauniques, en portant une attention particulière à l'écosystème forestier ainsi qu'à l'habitat du poisson.

Des efforts particuliers seront investis dans le dossier des espèces menacées avec la mise en œuvre prochaine de la Loi 108, concernant la protection des espèces menacées et vulnérables. De plus, le Service poursuivra ses efforts quant au suivi des recommandations du Sommet québécois sur la faune. Le dossier fédéral-provincial de la mise en œuvre de l'Entente sur le SaintLaurent constitue une priorité d'action pour le Service. Par ailleurs, il entend continuer à suivre le dossier de l'effet des substances toxiques sur la faune et son habitat. Enfin, le Service poursuivra ses efforts d'information et d'éducation de la population quant à la conservation des habitats fauniques et des espèces qu'ils supportent.

Direction générale de l'administration

Direction des ressources humaines

Mandat

- Mettre à la disposition des gestionnaires, dans le cadre du régime de la fonction publique, des services et des conseils qui permettent de gérer, de remplacer et de développer efficacement les ressources humaines du Ministère.
- Élaborer, administrer ou coordonner, selon le cas, l'application des politiques, procédures, règles et pratiques s'appliquant à la gestion des ressources humaines du Ministère.
- Procurer le support professionnel et technique nécessaire aux gestionnaires, pour les appuyer dans leurs décisions et leurs attentes en matière de gestion des ressources humaines.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Terminer l'opération évaluation des emplois de cadres intermédiaires et professionnels de complexité supérieure et procéder à l'intégration du personnel concerné (agents de maîtrise et professionnels.)
- Poursuivre et adapter le programme de formation des cadres intermédiaires et l'étendre aux nouveaux gestionnaires. Assurer la formation des gestionnaires de la conservation de la faune.
- Élaborer un système de collecte de données significatives en matière d'accidents de travail dans le but de produire des statistiques permettant d'améliorer les interventions en prévention.
- Effectuer les consultations requises et entamer la négociation de la convention collective avec le Syndicat des agents de la conservation de la faune.

Service du développement, dotation et organisation

Réalisations

— Élaboration de politiques et directives ministérielles concernant:

- la gestion des plans d'organisation administrative inférieure et des effectifs;
- l'approbation et le suivi de l'enveloppe annuelle concernant les employés occasionnels au siège social et l'engagement de personnel occasionnel;
- la promotion sans concours.

— Révision de divers plans d'organisation administrative inférieure et mise à jour du manuel du plan d'organisation administrative supérieure.

— Préparation des outils, animation et synthèse de l'évaluation de l'état de la gestion du Ministère.

— Évaluation des emplois de cadres intermédiaires et intégration d'environ 40 professionnels et 130 agents de maîtrise; gestion des appels et des agents de maîtrise non intégrés; lancement de concours de promotion pour une trentaine de postes de cadres intermédiaires.

— Évaluation des emplois et désignation des personnes pour les postes de professionnels de niveau de complexité supérieure et de chef d'équipe.

— Dotation de plus de 514 postes au Ministère par la voie d'actes administratifs tels: détermination du niveau d'emploi, offres d'affectation-mutation, préparation de concours de recrutement, concours de promotion, entrevues et sélection.

— Évaluation et formation des usagers régionaux pour le système d'embauche des occasionnels; gestion d'un fichier ministériel de 20 000 dossiers; traitement d'environ 165 demandes de personnel occasionnel par des gestionnaires du siège social.

— Gestion et replacement d'environ une trentaine d'employés (incluant des cadres) en disponibilité au Ministère, en collaboration avec l'Office des ressources humaines.

— Développement d'un meilleur système de suivi des effectifs sur micro-ordinateur et préparation d'un rapport mensuel sur les postes vacants.

— Tenue de six sessions de perfectionnement en gestion des ressources humaines à l'intention de 72 chefs de service, responsables de bureau et chefs d'équipe de la conservation de la faune.

— Diffusion et mise en œuvre d'un plan d'action ministériel pour le programme d'égalité des chances pour les femmes. À ce chapitre, octroi de congés avec solde pour études à temps partiel ainsi que d'une bourse d'études à temps plein à des membres féminins du personnel de soutien.

— Élaboration d'un programme ministériel d'incitation à l'achat d'un micro-ordinateur.

Prospective

- Assister les autorités et les gestionnaires pour les suites à donner à l'évaluation de l'état de la gestion, dont l'implantation d'un processus d'amélioration constante (PAC) et la poursuite du programme de formation des cadres.
- Mettre en œuvre une politique d'évaluation du « rendement par attentes » pour les professionnels, une directive sur la gestion des emplois professionnels et des primes inhérentes aux emplois de chef d'équipe et de niveau de complexité supérieure. Amélioration du programme d'accueil aux employés.
- Identifier et mettre en place divers moyens de réduction des effectifs et procéder à la dotation de nombreux emplois de cadres intermédiaires.

Service des relations de travail, santé et soutien administratif

Réalisations

— Négociations avec le Syndicat des agents de conservation de la faune en vue du renouvellement de la convention collective régissant leurs conditions de travail.

— Support aux différentes tables de négociations du Conseil du trésor par une participation active aux comités de travail formés par cet organisme.

— Représentation du Ministère dans tous les dossiers de griefs et d'appels qui ont été inscrits au cours de l'année 1988-1989 (250 griefs).

— Support aux gestionnaires et responsables de la gestion de la ressource humaine au Ministère en matière d'interprétation et d'application des dispositions conventionnelles et réglementaires.

— Réalisation d'un portrait statistique des accidents de travail au Ministère à l'aide des données contenues dans les différents systèmes d'information (SAGIP, CSST).

— Parachèvement du contenu de la formation de base en santé et sécurité du travail s'adressant aux gestionnaires qui gèrent le phénomène « accident du travail ».

— Élaboration d'un système de collecte de données significatives en matière d'accidents de travail dans le but de produire des statistiques permettant d'améliorer les interventions en prévention.

— Formation des inspecteurs nommés en vertu de la Loi sur la protection des non-fumeurs.

— Préparation d'un cadre de référence pour les intervenants qui œuvrent dans les dossiers d'appel en santé et sécurité du travail (Bureau de révision).

— Poursuite des interventions faites en matière d'utilisation sécuritaire des véhicules et des équipements du Ministère.

— Classification des produits dangereux utilisés au Ministère selon le Système d'information des matières dangereuses utilisées au travail(SIMDUT) et élaboration de la formation adéquate s'adressant aux travailleurs utilisateurs.

— Consolidation des activités de régionalisation du système automatisé de gestion-information du personnel (SAGIP) et élaboration d'un plan d'implantation des activités à venir, conjointement avec les responsables régionaux.

— Développement et implantation d'outils de gestion pour faciliter l'application des responsabilités en matière de gestion des ressources humaines.

Prospective

- Négocier avec les agents de conservation de la faune afin de renouveler la convention collective régissant leurs conditions de travail.
- Préparer un programme de formation en relations de travail à l'intention des gestionnaires en vue de leur permettre de mieux exercer leur rôle en ce domaine.
- Compléter le développement d'une politique relative à la gestion du temps de travail et l'implanter auprès des clientèles cibles.
- Assurer la révision complète du plan de délégation en matière de gestion des ressources humaines.
- Élaborer une formation adaptée en gestion intégrée des dossiers santé et sécurité du travail et prévention.
- Développer des systèmes informatiques et bureautiques afin de mieux supporter les activités de gestion des ressources humaines.

Direction des ressources financières

Mandat

- Assurer la planification et la coordination des activités relatives à l'élaboration, à la répartition et au contrôle du budget « dépenses » du Ministère.
- Assurer l'application et le respect de la réglementation en ce qui concerne l'administration des revenus et des recettes.
- Pourvoir aux actes administratifs relatifs à l'adjudication des contrats du Ministère et aux mises en paiement requises par les unités administratives du siège social.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Développer et mettre en place des outils d'information de gestion en vue d'accroître la productivité et la performance au Ministère.
- Accentuer le rôle conseil auprès des autorités et des gestionnaires du Ministère.

Réalisations

— Révision du processus d'évaluation et de répartition du budget « dépenses » du Ministère en vue d'assurer une plus grande participation des gestionnaires et une intégration des prévisions budgétaires au cadre ministériel de gestion.

— Production de rapports en cours d'exercice portant sur l'évolution de l'utilisation des ressources au Ministère.

— Analyse préliminaire et dépôt d'un rapport traitant de la gestion des revenus et des recettes.

— Amendements aux processus administratifs nécessaires à l'émission de la liste des engagements financiers à transmettre aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et à la cueillette des données explicatives complémentaires.

— Développement et mise en place d'une formule d'aide financière à l'intention des zones d'exploitation contrôlée permettant de faciliter la gestion de leurs activités annuelles.

— Assistance, conseil et support aux représentants du Comité international des jeux de la francophonie par le développement et la mise en place d'un système comptable et budgétaire ainsi que par la préparation d'états financiers.

— Expertises comptables reliées aux activités financières d'organismes partenaires du Ministère.

— Formation d'employés du Ministère et information concernant la nouvelle réglementation sur les contrats, la déconcentration des activités de saisie ou l'exploitation des systèmes mécanisés.

— Rôle conseil et support aux autorités et aux gestionnaires en matière d'évaluation, d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaire.

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, outre l'exécution de ses activités récurrentes, la Direction des ressources financières apportera une attention particulière à la réalisation des activités suivantes :

- Implantation du nouveau processus d'évaluation budgétaire ;
- Révision de la désignation des pouvoirs en matière financière ;
- Analyse exhaustive de la gestion des revenus et recettes au Ministère.

Direction des ressources matérielles et des immobilisations

La Direction des ressources matérielles et des immobilisations a été créée en novembre 1988. Elle est le fruit de la fusion de la Direction des ressources matérielles et de la Direction des services techniques.

Mandat

- Assurer à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de gestion des ressources matérielles, d'acquisition et de disposition de biens, d'obtention et d'aménagement de locaux, de fourniture, de développement et de planification dans le domaine des télécommunications.
- Apporter aux autorités et aux unités administratives du Ministère le soutien professionnel nécessaire dans les domaines de l'implantation, de la construction et de l'acquisition de terrains et d'immeubles.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Améliorer la qualité de la gestion en améliorant le suivi des ententes d'occupation, le contrôle des dépenses et la planification des immobilisations.
- Favoriser le développement de l'information de gestion.
- Améliorer les services à la clientèle.

Service de l'approvisionnement et des équipements

Réalisations

— Obtention de la délégation d'achat jusqu'à concurrence de 5 000 $ pour les impressions et pour l'ensemble des produits achetés par le Ministère.

— Application de la nouvelle délégation d'achat et implantation en région.

— Participation, avec le Service conseil et spécification de la Direction générale des approvisionnements, à diverses études et sondages concernant la régionalisation de diverses commandes ouvertes.

— Implantation du plan d'organisation administrative inférieure et fusion des deux Divisions d'acquisition.

— Participation aux travaux de révision des normes et procédures gouvernementales d'approvisionnement.

— Participation à l'élaboration de diverses spécifications d'achat de produits avec le Service conseil et spécification de la Direction générale des approvisionnements.

— Participation aux travaux du Comité d'approvisionnement à l'Association des gestionnaires de ressources matérielles.

— Développement et implantation en région du système de gestion d'inventaire et de contrôle des coûts d'opération du parc de véhicules automobiles du Ministère.

Service de la gestion des locaux et des télécommunications

Réalisations

— Traitement de plus de 800 transactions avec divers fournisseurs. Dans le domaine de la téléphonie, le Service a principalement répondu à des demandes d'études de besoins de coordination pour installation, nouvelles programmations, déplacements, réarrangements, inscription dans les répertoires téléphoniques et émission de cartes de crédit. Dans le domaine de la radiocommunication, le Service a surtout répondu à des demandes d'installation, de remplacement de véhicules et de modernisation du parc de radios mobiles.

— Préparation de l'inventaire de tous les équipements de télécommunication et révision de la procédure relative aux télécommunications.

— Consolidation et amélioration de l'ensemble des infrastructures du réseau de radios mobiles.

Service des immobilisations

Réalisations

— Réalisation de 136 projets représentant des dépenses de 6 M $.

— Réalisation de travaux relatifs à 13 acquisitions immobilières présentant des dépenses d'environ 400 000 $.

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction des ressources matérielles et des immobilisations poursuivra ses efforts en vue de compléter la fusion de la Direction des ressources matérielles avec la Direction des services techniques et visera l'amélioration de la productivité et du service à la clientèle.

Direction de l'informatique

Mandat

- Assurer à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de développement, d'implantation, d'exploitation et d'entretien de systèmes informatiques et bureautiques:

— Concevoir, développer, implanter et entretenir des systèmes administratifs et informatiques;

— Concevoir et administrer des bases de données corporatives;

— Apporter un soutien et conseiller en matière de bureautique;

— Exploiter les systèmes opérant sur les ordinateurs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et du ministère des Communications;

— Gérer le réseau de télétraitement;

— Gérer le parc d'équipements informatiques.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Parachever un plan directeur permettant une approche globale et corporative de l'informatique au Ministère ainsi qu'un choix d'investissements basé sur les besoins prioritaires par mission.
- Faire un constat de la situation en matière de gestion de l'informatique et élaborer un plan d'action en vue de doter le Ministère d'un cadre de gestion des technologies de l'information.
- Assurer le Ministère d'une gestion documentaire répondant à ses besoins et introduire la mécanisation en ce domaine.
- Améliorer le processus de gestion des activités et des projets de la Direction.
- Garantir la sécurité et la continuité des opérations par un plan de relève; améliorer la gestion de l'ordinateur et évaluer les différentes options concernant l'exploitation des travaux et recommander l'option la plus rentable.
- Proposer un plan ministériel assurant l'intégration des actions dans le traitement des dossiers à référence spatiale.
- Réaliser un plan de développement annuel répondant aux besoins prioritaires des usagers dans tous les secteurs d'intervention de la Direction de l'informatique.
- Assurer le Ministère que le traitement de l'information est maintenu en tout temps et ce, en conformité avec les politiques gouvernementales en matière de sécurité informatique.

Réalisations

— Parachèvement du plan directeur informatique: mobilisation des efforts des gestionnaires usagers, des membres du Comité directeur de la gestion informatique (CDGI) et du personnel de la Direction afin de livrer des scénarios d'informatisation, un plan d'action et un sommaire exécutif.

— Élaboration d'un système d'information de gestion.

— Amorce de l'élaboration des outils d'aide à la gestion interne: normes de gestion de projets et manuel des informations et directives.

— Constat de la situation pour l'implantation d'un cadre de gestion de l'informatique.

— Analyse des besoins; conseils et support aux usagers et dépannage tant au niveau matériel que logiciel.

— Expérimentation d'un réseau local.

— Amorce de l'élaboration de politiques, normes et procédures dans le domaine de la micro-informatique.

— Amorce d'une étude sur le concept d'un info-centre.

— Validation auprès des usagers du plan ministériel de géomatique proposé.

— Implantation d'un logiciel de gestion documentaire.

— Étude de l'architecture générale des données et des systèmes.

— Réalisation de nombreux rapports technologiques requis par les organismes centraux dans le domaine du traitement de l'information.

— Gestion des productions; suivi de la performance et du plan de relève de l'ordinateur du Ministère.

— Mise en place d'un plan de redressement de la salle d'ordinateur.

— Développement de nouveaux systèmes et de nouvelles applications dont les principaux sont:
. renouvellement massif du certificat du chasseur;

- informations juridiques;
- informations sur les zones d'exploitation contrôlée;
- gestion des subventions;
- gestion des revenus et recettes;
- secrétariat informatisé;
- gestion des dossiers d'infraction;
- support aux zones d'exploitation contrôlée;
- habitats fauniques.

— Implantation d'une procédure de transfert de données des micro-ordinateurs vers l'ordinateur central.

Nombre de personnes/année réparties selon les Services de la Direction de l'informatique

Service planification et coordination	2,8
Service informatique de gestion	14,3
Service traitement des données	8,3
Service développement des systèmes	23,85
Total	**49,25**

** Ce tableau ne tient pas compte des personnes contractuelles dont les services professionnels représentent 584 760 $.*

Répartition de l'enveloppe budgétaire de la Direction de l'informatique

Catégories	Montant
Traitements	
• régulier	1 400,0
• occasionnel	200,0
Fonctionnement	848,4
Capital	127,8
Fonds des services informatiques	1 319,7
Total	**3 895,9**

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction de l'informatique entend mettre l'accent sur les priorités suivantes:

Plan directeur informatique

— Ajustement du plan directeur informatique en fonction des nouvelles orientations ministérielles et sectorielles et réalisation des principaux projets identifiés pour l'an un;

— Élaboration de l'architecture globale des systèmes et de la modélisation des données;

— Poursuite des efforts pour respecter le plan directeur établi;

— Établissement des orientations du centre de traitement du Ministère;

— Implantation de réseaux locaux, d'un réseau de télécommunication et d'un courrier électronique;

— Support aux utilisateurs pour faciliter l'accès convivial aux données;

— Élaboration d'une démarche et d'un manuel de gestion de projets;

— Assistance aux gestionnaires dans l'implantation d'une gestion documentaire répondant aux besoins du Ministère.

- Soumission, pour approbation de la Direction du Ministère, de la réalisation du plan d'action du cadre de gestion des technologies de l'information.
- Parachèvement du plan ministériel de la géomatique.
- Évaluation de la situation actuelle au Ministère en matière de sécurité informatique; élaboration d'un plan de sécurité couvrant tous les aspects stratégiques.
- Préparation d'un plan de développement 1990-1991, conformément au plan directeur informatique mis à jour et répondant aux orientations et priorités ministérielles et sectorielles.

Direction générale des opérations régionales

Mandat

- Assurer la mise en œuvre des programmes du Ministère dans ses divers champs d'activités; collaborer à leur application en ce qui concerne les subventions accordées dans les secteurs du loisir.
- Participer à l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère et identifier, pour fins de planification, les contraintes de réalisation susceptibles de les affecter. Également, faire valoir auprès de la Direction du Ministère les besoins ainsi que les préoccupations d'ordre régional; formuler des avis et recommandations appropriés à cette fin.
- Planifier la mise en œuvre des programmes confiés aux directions régionales en matière de parcs, de plein air, de gestion et de conservation de la faune ainsi que d'exploitation des équipements du Ministère; assurer et coordonner leur réalisation; effectuer le suivi nécessaire sur les résultats obtenus et appliquer ou proposer les modifications ou correctifs requis en cours d'exécution.
- Participer à l'élaboration des directives, normes et procédures du Ministère en matière de gestion et d'allocation des ressources et d'encadrement des services, en identifiant notamment les contraintes d'application. À ce chapitre, maintenir également, quant à leur respect et surveillance, les liens voulus avec les directions générales sectorielles qui en sont responsables au plan fonctionnel.
- Diriger, superviser et coordonner le travail en région. Assurer la cohésion des interventions pratiquées en région et veiller à la conformité des orientations du Ministère.
- Servir de point d'appui lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités du Ministère et sa programmation en matière d'immobilisation et ce, à partir des besoins exprimés et des demandes acheminées par les régions. Assurer aussi la coordination des travaux effectués en région; gérer le budget affecté à la mise en valeur et au maintien des équipements dont la gestion incombe aux directions régionales.
- Participer à la mise en place, à la gestion et l'évaluation des programmes s'adressant aux municipalités, ainsi qu'à leurs partenaires locaux et régionaux.
- Jouer un rôle de liaison, de concertation, de soutien et d'assistance technique à l'égard des divers programmes d'assistance au loisir ainsi qu'auprès des organismes subventionnés.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Participer aux travaux des sous-comités ou groupes de travail ministériels sous la responsabilité du Secrétariat du Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune.
- Élaborer un plan de protection des espèces anadromes et catadromes, plus particulièrement du saumon de l'Atlantique.
- Produire, pour des fins d'ensemencements, les poissons nécessaires au maintien des potentiels fauniques, tout en respectant l'intégrité du patrimoine faunique.
- Préparer pour le Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR) un plan de régionalisation pour les nouvelles régions Laurentides et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

Réalisations

— Application du plan de gestion de la pêche et amorce des études nécessaires à la gestion des pêches à l'éperlan arc-en-ciel en Gaspésie, à l'esturgeon noir et au saumon au Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord, à la perchaude au lac Saint-Louis et à l'omble chevalier au Nouveau-Québec.

— Production, pour fins d'ensemensements, de poissons nécessaires au maintien des potentiels fauniques, tout en respectant l'intégrité du patrimoine faunique.

— Poursuite de la mise en application du plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre.

— Protection du potentiel faunique du secteur des monts Valin par la mise en place de digues et de seuils visant à empêcher l'invasion d'espèces de poissons indésirables.

— Évaluation des populations d'orignaux des zones de chasse 7, 8, 9, 13 et 18, dans le cadre des plans quinquennaux d'inventaires aériens de l'orignal.

— Mise en place de plans d'intervention dans les ravages de cerfs de Virginie.

— Confection de neuf plans de gestion de pourvoiries concessionnaires.

— Élaboration d'un contrat-type pour les concessionnaires du réseau des parcs et réserves du Québec.

— Préparation d'un plan de régionalisation pour les nouvelles régions Laurentides et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine pour le Comité ministériel et permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR).

— Participation aux travaux des sous-comités ou groupes de travail ministériels sous la direction du Secrétariat du Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune.

— Intervention des agents de conservation de la faune dans le cadre de 26 332 situations à caractère pénal ou administratif. Ces interventions ont fait l'objet de plus de 9 000 infractions pour braconnage et de 3 340 saisies suite à la commission de certaines de ces infractions.

— Intervention des agents de conservation de la faune dans le cadre de 5 622 rencontres avec le public et divers organismes de protection et de surveillance.

— Traitement de 11 620 plaintes émanant des citoyens dont près de 6 000 transmises via le réseau S.O.S. Braconnage.

— Élaboration d'un plan de protection des espèces anadromes et catadromes, plus particulièrement du saumon de l'Atlantique.

— Analyse des systèmes de gestion au sein du Service de conservation.

— Participation à la négociation de la convention collective des agents de conservation de la faune.

Prospective

Conformément à son mandat, la Direction générale des opérations régionales entend mettre de l'avant diverses mesures susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs. Entre autres, elle participera à la poursuite des travaux découlant du Sommet québécois sur la faune et à la réalisation des plans quinquennaux d'inventaires aériens sur la grande faune. Elle élaborera et mettra en place un plan de protection des espèces anadromes et catadromes. Aussi, elle poursuivra la mise en place des équipements nécessaires à l'augmentation de la production du saumon et maintiendra l'élaboration de plans d'intervention dans les ravages de cerfs de Virginie.

La Direction des opérations régionales s'emploiera également aux activités suivantes:

- Réalisation de 60 plans de gestion de pourvoiries concessionnaires;
- Implantation de nouvelles directions régionales dans les régions Laurentides et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine;
- Dépôt et analyse du rapport élaboré par le groupe de travail chargé de l'analyse des systèmes de gestion au Service de conservation de la faune; suivi afférent;
- Poursuite de la participation à la négociation avec le Syndicat des agents de conservation de la faune, dans le but de signer une convention au cours de l'exercice 1989-1990;
- Mise en œuvre de la politique de formation du personnel du Service de conservation de la faune;
- Mise en œuvre de l'entente avec le ministère de l'Environnement du Québec, afin d'habiliter les agents de conservation à appliquer certaines dispositions des lois et règlements relevant de leur compétence;
- Démantèlement de certains réseaux de braconnage, suite aux enquêtes du Service des opérations spéciales.

Direction générale du loisir, des sports et des parcs

Service de la gestion des subventions

Mandat

- Coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation de politiques et de stratégies d'intervention relatives à la reconnaissance et au financement des partenaires associatifs provinciaux du Ministère dans l'organisation et le développement du loisir au Québec.
- Élaborer, mettre en œuvre, gérer et évaluer un programme de soutien aux partenaires municipaux du Ministère dans le développement des équipements immobiliers nécessaires à la pratique d'activités de loisir et un programme d'assistance financière aux organismes organisateurs de manifestations à l'occasion de la Fête nationale du Québec.
- Assurer la gestion de tous les programmes de subventions du Ministère.
- Planifier et coordonner les actions de la Direction générale du loisir, des sports et des parcs en matière de programmation et de contrôle budgétaire.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Gérer les politiques de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux et régionaux de loisir de même que les programmes d'assistance financière de manière à transmettre les subventions dans les délais prévus.
- Conclure un protocole d'entente avec le Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec et réviser le programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Réalisations

— Traitement de plus de 16 000 demandes d'assistance financière représentant un budget de l'ordre de 65 M $.

— Soutien technique à la préparation et au suivi de procédures administratives liées à la gestion des subventions.

— Contrôle des budgets de transfert de l'ensemble du Ministère.

— Collaboration à l'amélioration du système informatisé de gestion des subventions.

— Élaboration d'un guide de l'usager du système informatisé de gestion des subventions au profit du personnel du Service.

— Coordination des travaux de révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir.

— Entente avec la Direction des ressources financières sur l'élaboration de la programmation des dépenses de transfert, leur approbation au Conseil du trésor et le partage des responsabilités en ce qui a trait au rapport mensuel à produire à l'intention de la Commission des engagements financiers relativement aux subventions de 25 000 $ et plus.

— Entente avec la Direction de la comptabilité sur la production d'un rapport à l'intention du Conseil du trésor au sujet des subventions hors normes, sur la production des comptes publics et sur un processus d'engagement des sommes autorisées et des décrets de transfert au Système de gestion budgétaire et comptable (Sygbec).

— Signature d'un protocole d'entente avec le Mouvement national des Québécois accordant à cet organisme le mandat exclusif d'organiser la Fête nationale sur l'ensemble du territoire québécois pendant une durée de trois ans (1989-1991).

— Assistance financière pour la réalisation de 766 projets présentés dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations de la Fête nationale.

— Refonte du programme d'aide au développement des équipements de loisir et élaboration d'un guide de gestion et du suivi budgétaire de ce programme.

— Soutien financier à la réalisation d'environ 530 projets présentés dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir.

— Coordination de la préparation des dossiers ministériels pour les sommets et conférences socio-économiques dans les régions suivantes: Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Outaouais et Laurentides.

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le Service de la gestion des subventions s'emploiera principalement aux activités suivantes:

- Mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir;
- Coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir;
- Révision des processus et des outils de gestion, tant au siège social qu'en région, de certains programmes d'assistance financière;
- Coordination de la préparation des dossiers ministériels pour les sommets des régions Mauricie — Bois-Francs, Chaudière-Appalaches, Île de Montréal et Laval, et pour les biennales dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie.
- Assistance au sous-ministre adjoint dans le dossier stratégique de la gestion des subventions, plus particulièrement sous l'angle de la régionalisation de la gestion des programmes d'assistance financière.

Direction des sports

Mandat

- Planifier, concevoir et coordonner l'élaboration et l'application des politiques et programmes du Ministère en matière de promotion de l'activité physique et de la pratique du sport.
- Assurer le soutien des actions et interventions de l'ensemble des organismes œuvrant dans le secteur du sport et de l'activité physique en développant des outils d'aide technique.

Service des études et politiques

Mandat

- Élaborer la vision gouvernementale en matière de développement.
- Concevoir et mettre à jour les politiques et programmes du Ministère et en évaluer l'efficacité.
- Développer et réaliser un plan de recherche afin d'améliorer les connaissances.
- Coordonner les dossiers intergouvernementaux.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Acquérir et diffuser des connaissances en activité physique et en sport.
- Concevoir et évaluer les politiques et les programmes de développement du sport et de promotion de l'activité physique.
- Accorder un support informatique dans la gestion des programmes.

Service de la gestion des programmes et projets

Mandat

- Élaborer et réaliser un plan de promotion en matière de sport et d'activité physique.
- Coordonner la gestion des programmes d'aide financière.
- Développer et diffuser des outils d'aide technique en matière de promotion, de concertation et de planification.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Développer des outils d'aide technique visant à soutenir les actions des organismes et des individus oeuvrant dans le secteur du sport et de l'activité physique.
- Gérer l'ensemble des activités reliées aux supports technique, financier et promotionnel à la clientèle.
- Concevoir et mettre en œuvre différentes activités de promotion des clientèles, des programmes et des politiques.
- Participer à l'évaluation des politiques et des programmes.

Réalisations

— Actualisation d'un plan triennal de recherche pour l'amélioration des connaissances.

— Conception et actualisation d'une nouvelle politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de sport.

— Création d'une banque de données concernant les programmes de soutien financier: athlètes, clubs sportifs, soutien à l'élite, bourses d'entraînement et événements spéciaux.

— Étude et analyse de données pour l'amélioration du soutien à l'élite (athlètes et entraîneurs).

— Conception et mise en place d'un modèle d'évaluation du mode de fonctionnement du programme Kino-Québec.

— Identification des nouvelles orientations en matière d'activité physique.

— Identification des priorités provinciales du programme Kino-Québec en ce qui a trait aux clientèles, aux actions et à la promotion.

— Élaboration d'un nouveau modèle de coordination du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) au Québec.

— Participation à l'élaboration de recommandations concernant le phénomène du dopage au Québec.

— Analyse de la problématique du phénomène « sports-études » au niveau secondaire.

— Élaboration d'un plan d'action visant à favoriser l'intégration des femmes au sein des structures sportives.

— Soutien financier aux fédérations unisports, à la Corporation Sports-Québec, aux clubs sportifs, aux athlètes, aux clubs de motoneigistes et aux cliniques de physiothérapie.

— Soutien financier aux organismes multisports tels la Fédération québécoise du sport étudiant et les associations régionales de sport étudiant.

— Soutien financier aux personnes handicapées, aux Jeux du Québec et au programme École sports-études collégiales.

— Soutien financier au programme Kino-Québec: gestion des 32 Modules-Kino, mise sur pied du Comité provincial Kino-Québec, implantation du programme Viactive et soutien à d'événements spécifiques.

— Soutien financier à la tenue de certains événements ponctuels en matière d'activité physique.

— Soutien financier pour la tenue d'événements sportifs ponctuels de masse.

— Soutien technique au cheminement de dossiers de certaines clientèles, notamment dans le cadre des relations internationales, des relations fédérales-provinciales, des dossiers ministériels et de la mise en œuvre de la politique du sport. Soutien technique au cheminement de certains dossiers spécifiques tels: l'implantation de la table d'harmonisation provinciale de sport, la création de la Fédération québécoise du sport étudiant et la création de la Corporation Sports-Québec.

— Soutien promotionnel pour faire connaître les activités de financement de la Direction, et valoriser la notion d'excellence, le programme Kino-Québec, les différents partenaires et le statut de l'entraîneur.

— Présence constante de représentants de la Direction des sports à des manifestations sportives et de promotion de l'activité physique.

Prospective

En 1989-1990, la Direction des sports entend poursuivre ses activités de soutien financier, d'aide technique et d'aide promotionnelle. Aussi, elle s'emploiera aux activités prioritaires suivantes:

- Révision des programmes de soutien financier au développement de l'excellence en sport;
- Soutien à l'implantation d'écoles sports-études au niveau secondaire;
- Révision des mécanismes de fonctionnement et de soutien financier de Kino-Québec;
- Mise en place des tables d'harmonisation régionales de sport;
- Organisation de délégations du Québec aux Jeux de la francophonie et aux Jeux du Canada;
- Soutien financier accru à l'organisation d'événements sportifs de masse;
- Coordination de la mise en place des regroupements d'associations régionales de sport étudiant;
- Élaboration d'une politique québécoise sur le dopage.

Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse

Mandat

- Favoriser la pratique d'activités de loisir socioculturel (socio-éducatif, culturel, scientifique et touristique).
- Étendre la pratique d'activités de loisir socioculturel au plus grand nombre possible de citoyens, avec la collaboration des partenaires du milieu associatif.
- Améliorer la qualité de la pratique d'activités de loisir socioculturel et en favoriser plus particulièrement l'accès aux personnes âgées, aux personnes handicapées ainsi qu'aux jeunes.
- Administrer les programmes Jeunes volontaires et Chantiers de jeunes bénévoles qui visent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Service des études et politiques

Mandat

- Développer un système d'information permettant de suivre l'évolution des besoins en loisir de la population québécoise.
- Proposer des axes d'intervention favorisant le développement du loisir.
- Concevoir ou mettre à jour des politiques et programmes.
- Participer à l'évaluation des politiques et programmes.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Développer la connaissance du domaine des camps de vacances.
- Collaborer au suivi du Sommet québécois du loisir.
- Amorcer la préparation d'une politique du loisir culturel.
- Assurer la révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux et l'élaboration de la politique des organismes régionaux de loisir.

Réalisations

— Réalisation d'études sur les camps de vacances concernant les aspects suivants : marché, plans de développement, conseils d'administration, performance financière et accès au capital.

— Collaboration à un groupe de travail du Comité de suivi du Sommet québécois du loisir concernant le loisir touristique.

— Participation à la révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir.

— Travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'une politique du loisir culturel.

— Coordination du Secrétariat du Comité de suivi du Sommet québécois du loisir.

— Participation à la révision du programme Jeunes volontaires.

— Participation à diverses études sur les jeunes, leurs besoins, les services à leur disposition.

Prospective

- Parachèvement de la révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir.
- Élaboration d'une politique de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir.
- Mise sur pied d'une politique du loisir culturel.
- Révision des programmes d'aide financière aux camps de vacances.

Service de la gestion des programmes et projets

Mandat

- Appliquer la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux et assurer le soutien requis aux organismes régionaux de loisir.
- Appliquer directement ou avec les directions régionales du Ministère des programmes d'aide financière dans les domaines des camps de vacances, du développement du loisir culturel, des fêtes populaires régionales, des chantiers de jeunes bénévoles et du loisir assisté.
- Supporter les régions dans la gestion du programme Jeunes volontaires.
- Élaborer le contenu des interventions de promotion du Ministère dans le domaine socioculturel.
- Fournir occasionnellement une aide technique à divers intervenants et répondre à de nombreuses demandes de renseignements.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Assurer une gestion de qualité des programmes d'aide financière malgré la raréfaction des ressources.
- Faire connaître aux clientèles concernées, notamment aux organismes provinciaux et régionaux de loisir et aux camps de vacances, le montant de leur subvention au cours des premiers mois de l'année financière.
- Rationaliser l'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre du programme Jeunes volontaires.
- Accélérer les réponses aux demandes de renseignements émanant du public.

Réalisations

— Assistance financière aux organismes provinciaux de loisir :

- 7 organismes provinciaux de loisir socio-éducatif, incluant la Fédération de l'âge d'or et l'Association québécoise de loisir pour les personnes handicapées ;
- 16 organismes provinciaux oeuvrant en loisir culturel ;
- 8 organismes provinciaux oeuvrant en loisir touristique ;
- 10 organismes provinciaux oeuvrant en loisir scientifique.

— Assistance financière aux organismes régionaux de loisir :

- 18 Conseils régionaux de l'âge d'or ;
- 9 Conseils régionaux de loisir scientifique ;
- 16 Associations régionales de loisir pour personnes handicapées.

— Assistance financière acordée à :

- 167 organismes locaux de personnes handicapées, pour l'organisation d'activités dans le cadre du programme loisir assisté ;

- 113 camps de vacances et sept auberges de jeunesse;
- 52 organismes pour l'organisation de fêtes populaires régionales;
- 112 organismes de développement du loisir culturel.

— Assistance financière allouée pour la production de guides répertoires pour les établissements de loisir touristique: camps de vacances, auberges de jeunesses, camps familiaux et gîtes du passant.

— Émission de permis aux colonies de vacances.

— Soutien financier et de formation assuré à 4 917 jeunes participants (16-29 ans) pour la réalisation de 1 763 projets dans le cadre du programme Jeunes volontaires.

— Soutien financier pour la participation de 370 jeunes (16-24 ans) à 31 chantiers dans le cadre du programme Chantiers de jeunes bénévoles.

Prospective

- Réviser la politique de reconnaissance de financement des organismes provinciaux de loisir et élaborer la politique applicable aux organismes régionaux de loisir.
- Rédiger une nouvelle politique de loisir culturel.
- Améliorer le service à la clientièle.
- Accentuer la concertation développée avec les partenaires lors du Sommet québécois du loisir.

Direction du plein air et des parcs

Mandat

- Concevoir et proposer des politiques visant la promotion du plein air et des activités qui le composent.
- Dégager des stratégies d'intervention permettant au Ministère de mieux articuler son action de support auprès des différents partenaires du milieu et de mieux déterminer l'offre de services dans les parcs gouvernementaux.
- Procéder à la planification du réseau de parcs et à la préparation des plans directeurs de chacun d'eux.
- Préparer les programmes et les politiques relatifs aux activités, aux services et à la gestion des parcs.
- Coordonner les interventions ministérielles, interministérielles et intergouvernementales relatives à la mise en valeur des rives de la région métropolitaine de Montréal.
- Faire des recommandations sur toute matière concernant le plein air et les parcs, et évaluer les résultats de leur application.

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Acquérir et maintenir à jour les connaissances concernant l'évolution des besoins des Québécois en matière de plein air, l'offre de services du Ministère et de ses partenaires en ce domaine ainsi que la connaissance biophysique du territoire.
- Évaluer les politiques et programmes du Ministère dans le secteur du plein air et des parcs.
- Définir et proposer une vision de l'État dans le domaine du plein air et des parcs et les activités prioritaires qui en découlent.
- Promouvoir l'action du Ministère dans le secteur du plein air et des parcs.
- Fournir une assistance financière et technique aux organismes provinciaux de plein air et aux directions régionales dans leurs interventions visant le développement du plein air et des parcs.
- Implanter un processus d'amélioration constante.

Service des études et politiques

Réalisations

— Élaboration d'un plan triennal de développement et de consolidation des parcs (1989-1991).

— Élaboration d'un plan triennal de recherche et suivi des recherches pour l'année en cours.

— Amorce des plans directeurs des parcs de la Pointe-Taillon et des Grands-Jardins.

— Suivi des plans directeurs des parcs du réseau.

— Participation aux travaux de l'équipe de discussion Québec en vue de la création d'un parc marin sur la rivière Saguenay.

— Collaboration à l'élaboration du Programme d'aide au développement des équipements de loisir(PADEL).

— Suivi des dossiers:

- Participation au cadre de gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique de la zone périphérique du parc Saguenay;
- Élaboration d'un plan d'action concernant la rivière Jacques-Cartier, dans le cadre des « rivières du patrimoine »;
- Aménagement des rives de la région de Montréal;
- Suivi de l'étude relative à l'exploitation touristique du corridor nautique Hull-Montréal;
- Suivi de l'étude des territoires de parcs potentiels dans le cadre du plan d'affectation des terres publiques réalisé par le ministère Énergie et Ressources;

- Suivi de la politique d'accès aux personnes handicapées pour l'ensemble des activités et des services du Ministère.

— Participation à l'organisation de la Conférence fédérale-provinciale des directeurs de parcs.

— Organisation de la réunion des ministres responsables des parcs au Canada.

— Élaboration d'un cahier de normes sur les terrains de camping de destination.

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le Service des études et politiques poursuivra le traitement des dossiers amorcés et la conduite des activités récurrentes.

Le Service mettra à jour et effectuera le suivi des plans triennaux de recherche et de développement des parcs. Aussi, il procédera à une étude sur le financement d'une partie du développement des parcs via une structure administrative parallèle, qui pourrait par exemple se traduire par la création d'une fondation. Enfin, le Service intensifiera le programme de collaboration scientifique et technique Québec — États-Unis sur les espaces marins protégés.

Service de la gestion des programmes et projets

Réalisations

— Collaboration à l'élaboration de la politique de promotion des bénévoles au Québec et à sa mise en opération.

— Consultation auprès des différents partenaires du Ministère sur le projet de politique du plein air.

— Collaboration à la production et à la mise en application du plan de communication pour le secteur plein air et parcs et production d'un dépliant-carte du réseau des parcs québécois.

— Organisation et tenue de la 27e Conférence du conseil fédéral-provincial sur les parcs.

— Collaboration au suivi du jumelage du parc du Saguenay et du parc des Cévennes (France).

— Collaboration à la révision de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de plein air.

— Gestion du programme de subventions à neuf fédérations de plein air de même qu'à 19 bases de plein air.

— Amorce du guide normatif de signalisation des activités et services dans les territoires placés sous l'autorité du Ministère.

— Production d'un guide de gestion des ressources naturelles dans les parcs.

— Participation au groupe de travail portant sur le suivi du troupeau de caribous du parc de la Gaspésie.

— Collaboration à la réimplantation du faucon pèlerin aux parcs du Bic et de la Jacques-Cartier.

— Soutien à la réalisation du plan d'interprétation des parcs de la Gaspésie et de Miguasha.

— Soutien à la réalisation des salles d'exposition des parcs du Bic, des Grands-Jardins et d'Aiguebelle.

— Production d'un guide méthodologique sur un programme de formation en éducation au milieu naturel; amorce de la production de deux nouveaux guides méthodologiques en éducation au milieu naturel dont les thèmes sont la causerie et la préparation d'une activité.

— Soutien à la mise en place des recommandations du groupe de travail sur l'uniformisation de l'image dans les parcs et les réserves fauniques; participation à la production d'un manuel de normes sur la tenue vestimentaire des employés des réseaux de parcs et réserves.

— Participation au groupe de travail sur l'éducation dans le cadre du suivi du Sommet québécois sur la faune.

— Analyse et diffusion des statistiques de fréquentation des parcs, réserves et équipements récréotouristiques et production des rapports.

Fréquentation des territoires gérés par le Ministère en jours/personnes/activités

Parcs	3 675 181
Réserves	828 949
Équipements récréotouristiques	1 774 886
Total	**6 279 016**

Prospective

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le Service de la gestion des programmes et projets entend poursuivre le traitement des dossiers déjà amorcés et l'accomplissement des tâches liées à la conduite des activités récurrentes.

Avec la collaboration des différents partenaires dans le domaine du plein air, le Service produira le plan d'action permettant la mise en application de la politique du plein air. Il diffusera le guide normatif

de signalisation des activités et services dans les parcs et réserves et préparera une nouvelle stratégie de promotion du réseau des parcs québécois.

Le Service collaborera également aux activités de divers groupes de travail issus du suivi du Sommet québécois sur la faune. Enfin, il participera à la révision du programme de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de plein air.

Direction des programmes municipaux

Mandat

- Concevoir des politiques, des stratégies d'intervention et des programmes s'adressant aux municipalités ou aux organismes mandatés, en vue de les soutenir dans leur rôle de maître d'œuvre du développement et de l'organisation du loisir.

Service des études et politiques

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Évaluer et réviser le programme d'aide au développement des équipements de loisir.
- Évaluer et réviser les programmes d'aide aux Conseils régionaux de loisir et aux centres communautaires de loisir.
- Réaliser des études en vue de connaître l'évolution de l'organisation du loisir municipal et d'apprécier l'impact des politiques et programmes.
- Réaliser les études et recherches pour donner suite aux recommandations des équipes de travail issues du Sommet québécois du loisir pour les actions impliquant les municipalités.

Réalisations

— Révision de la politique de soutien au développement des équipements de loisir dont l'aide financière sera principalement octroyée aux municipalités peu populeuses, aux municipalités les plus démunies ainsi qu'aux projets de grande envergure qui s'inscrivent dans le cadre d'une planification régionale.

— Révision des programmes d'aide aux centres communautaires de loisir et aux Conseils régionaux de loisir. Le nouveau programme de soutien aux Conseils régionaux de loisir tiendra compte de la nouvelle répartition géographique comprenant 16 régions administratives.

— Traitement de données statistiques issues du fichier de l'ancien programme d'aide au développement du loisir municipal ayant permis de tracer un portrait provincial de l'organisation du loisir.

— Bilan de prise en charge du loisir par les municipalités.

Service de la gestion des programmes et projets

Objectifs pour l'exercice 1988-1989

- Assurer l'aide financière et technique aux Conseils régionaux de loisir et aux centres communautaires de loisir.

Réalisations

— Soutien financier accordé à 47 centres communautaires de loisir ainsi qu'à la Fédération des centres communautaires de loisir dans le but de soutenir la réalisation de leurs activités, d'encourager l'action du bénévolat, l'orientation et la prise en charge du milieu par ses membres. Ces subventions totalisent 1 499 000 $.

— Soutien financier accordé aux 14 Conseils régionaux de loisir et à leur organisme de regroupement (Conférence des organismes régionaux de loisir) pour qu'ils puissent assumer les responsabilités qui leur sont confiées par les municipalités et le Ministère. Ces subventions totalisent 3 489 000 $.

Prospective

Si l'exercice 1988-1989 a été marqué par le renouvellement des programmes d'aide et la réalisation d'études sur des sujets préoccupant les partenaires municipaux, l'exercice 1989-1990 mettra l'accent sur la diffusion des résultats obtenus.

Le guide sur le loisir familial, la publication des normes de planification d'équipements, du portrait de l'organisation du loisir municipal et du guide des relations entre municipalités et associations, permettra d'animer les discussions et d'accentuer la présence du Ministère auprès des partenaires.

Dans la continuité des travaux entrepris, des études seront réalisées concernant l'usure et la rentabilité des équipements de loisir. Des actions spécifiques sont aussi prévues pour promouvoir le loisir familial dans le cadre du plan d'action du Secrétariat à la famille pour l'application de la politique familiale du Gouvernement.

Enfin, le Ministère mettra en place le Comité d'échange sur la concertation scolaire-municipale pour initier les travaux recommandés par les partenaires au Sommet québécois du loisir.

Conclusion

Des dossiers majeurs ont marqué l'année 1988-1989. Certains d'entre eux se sont concrétisés au cours de cet exercice financier alors que d'autres se poursuivront en 1989-1990.

Pour réaliser tous les grands dossiers qui découleront des priorités, le Ministère établiera des orientations triennales. De plus, afin d'assurer un développement harmonieux de ses deux missions faune et loisir, le Ministère se dotera d'un cadre ministériel de gestion.

Dans la foulée des efforts visant à améliorer la qualité de gestion, le Ministère poursuivra l'implantation du processus d'amélioration constante auprès de 10 directions.

Pour sa part, le Comité de suivi du Sommet québécois sur la faune poursuivra sa démarche de concertation et de mise en œuvre des consensus. Il s'agit notamment de l'adoption et la mise en œuvre d'un plan de consolidation et de développement de la pourvoirie, la révision du statut des réserves fauniques, la réalisation et l'application d'un plan de gestion de plusieurs espèces fauniques, l'implantation de solutions concernant la chasse et le piégeage en zone périurbaine.

Plusieurs autres actions caractériseront également le secteur faune et habitat. Qu'il s'agisse de mentionner la poursuite de l'opération visant l'étalement du renouvellement du certificat du chasseur, l'avènement de deux nouvelles mesures en matière de chasse à l'orignal, la refonte de la réglementation sur le piégeage et l'élaboration d'un plan d'action relié à l'entrée en vigueur de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Loi 108).

Quant au secteur du loisir, le Ministère poursuivra la réalisation des consensus issus du Sommet québécois sur le loisir. Il s'agit de la révision de deux programmes de reconnaissance et de financement: celui destiné aux Conseils régionaux de loisir ainsi que celui qui s'adresse aux organismes provinciaux de loisir. Dans ce domaine, le Ministère élaborera également un programme de reconnaissance et de financement pour les organismes régionaux de loisir. Par ailleurs, un volet destiné à soutenir la réalisation de plans directeurs sera ajouté au programme d'aide destiné aux camps de vacances et aux auberges de jeunesse. De plus, de concert avec ses partenaires, le Ministère élaborera une politique du loisir culturel et verra à la mise en œuvre de la nouvelle politique de reconnaissance et de financement des organismes sportifs.

Dans le domaine du sport, le Ministère assurera la participation de plus d'une centaine d'athlètes et d'artistes québécois aux premiers Jeux de la francophonie qui se tiendront au Maroc, en juillet prochain. Par ailleurs, le Ministère aura la responsabilité de présenter une délégation québécoise aux VI[e] Jeux d'été du Canada à Saskatoon, en août 1989. Cette compétition constitue une étape importante dans la carrière sportive des athlètes du Québec.

En ce qui concerne les parcs, les discussions se poursuivront entre le Ministère et Parcs Canada dans le but de créer un parc marin au Saguenay. Beaucoup d'énergies seront également consacrées aux préparatifs du VII[e] Symposium international sur l'étude des vertébrés inférieurs qui se tiendra au parc de Miguasha en juin 1991. Cet événement scientifique d'envergure, le premier du genre en Amérique du Nord, permettra aux spécialistes étrangers d'apprécier les réalisations du Ministère dans le domaine de la paléontologie des vertébrés.

Enfin, le Ministère sera présent aux sommets socio-économiques des régions de la Mauricie—Bois-Francs et de Chaudière-Apalaches ainsi qu'aux biennales des régions de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est par son Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL) que le Ministère tentera de répondre aux revendications des intervenants du milieu.

Annexe I

Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (31 mars 1989). (Par statut).

Parcs

(Loi sur les parcs)

Parc d'Aiguebelle
Parc du Bic
Parc de la Jacques-Cartier
Parc de Frontenac
Parc de la Gaspésie
Parc des Grands-Jardins
Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc des Îles-de-Boucherville
Parc de Miguasha
Parc du Mont-Orford
Parc du Mont-Saint-Bruno
Parc du Mont-Tremblant
Parc de la Pointe-Taillon
Parc du Saguenay
Parc de la Yamaska

Parc en voie de création

Parc Paul-Sauvé (Oka)

Réserves fauniques

(Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune)

Réserve faunique Ashuapmushuan
Réserve faunique d'Assinica
Réserve faunique Baldwin
Réserve faunique de Cap-Chat
Réserve faunique des Chics-Chocs
Réserve faunique de Duchénier
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des Lacs Albanel-Mistassini-et-Waconichi
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique La Vérendrye
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Plaisance
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat
Réserve faunique de la Rivière-Matane
Réserve faunique de la Rivière-Matapédia
Réserve faunique de la Rivière-Moisie
Réserve faunique de la Rivière-Patapédia
Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay
Réserve faunique de la Rivière-Ristigouche
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique Rouge-Matawin
Réserve faunique du Saint-Maurice
Réserve faunique de Sept-Îles — Port-Cartier

Équipements récréotouristiques

Aquarium du Québec
Camping de Carillon
Chute de la Chaudière
Chute Montmorency
Domaine Joly de Lotbinière
Jardins de Métis
Jardin zoologique du Québec

Annexe II

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

- Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1);
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1);
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9);
- Loi sur les pêches (L.R.C., 1985, c. F-14);
- Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.R.C., 1985, c. M-7);
- Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1);
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1.);
- Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);
- Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2);
- Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7);
- Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8);
- Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Composition typographique: Typoform

Achevé d'imprimer en décembre 1989
sur les presses de l'imprimerie
Les Ateliers Interligne Inc.